



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Poitou-Charentes

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2022 - 31/12/2022
<b>Version</b>	2022.0
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	27/06/2023

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP054
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Poitou-Charentes
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2022
<b>Version</b>	16.0
<b>Numéro de la décision</b>	C(2022)8471
<b>Date de la décision</b>	17/11/2022
<b>Autorité de gestion</b>	Région Nouvelle-Aquitaine
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles (MCFA)

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	15
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	50
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	51
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	51
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	54
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	55
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	55
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	55
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	57
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	59
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	60
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	62
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	63
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	64
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	64
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	64
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	66
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	66
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	66
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	67
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	67

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	71
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	72
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	73
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	74
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	76
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	77
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	91
Annexe II .....	92
Documents .....	104

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2022			0,13	26,15	0,50
	2014-2021			0,08	16,09	
	2014-2020			0,09	18,10	
	2014-2019			0,08	16,09	
	2014-2018			0,06	12,07	
	2014-2017			0,01	2,01	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2022					4,00
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2022					0,00
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2022	6,74	102,10	6,92	104,83	6,60	
	2014-2021	5,72	86,65	5,72	86,65		
	2014-2020	4,70	71,20	4,70	71,20		
	2014-2019	3,75	56,81	3,89	58,93		
	2014-2018	2,90	43,93	3,04	46,05		
	2014-2017	3,47	52,57	2,09	31,66		
	2014-2016	0,49	7,42	0,49	7,42		
	2014-2015	1,98	29,99	0,31	4,70		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	2 116 859,23	59,01	1 152 958,44	32,14	3 587 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	67 585 097,35	68,11	49 569 921,88	49,96	99 226 044,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	400 000,00	100,00	400 000,00	100,00	400 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	0,00	0,00	500 000,00	100,00	500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	70 101 956,58	67,59	51 622 880,32	49,77	103 713 544,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2022	5,32	90,26	5,32	90,26	5,89
		2014-2021	4,61	78,22	4,61	78,22	
		2014-2020	3,94	66,85	3,94	66,85	
		2014-2019	3,34	56,67	3,34	56,67	
		2014-2018	2,62	44,45	2,62	44,45	
		2014-2017	4,99	84,66	1,94	32,92	
		2014-2016	1,09	18,49	1,09	18,49	
		2014-2015	1,34	22,74	0,66	11,20	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	31 746 581,25	94,94	25 325 626,40	75,74	33 437 500,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	31 746 581,25	94,94	25 325 626,40	75,74	33 437 500,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2022	0,24	135,73	0,17	96,14	0,18
		2014-2021	0,22	124,42	0,17	96,14	
		2014-2020	0,21	118,77	0,17	96,14	
		2014-2019	0,19	107,46	0,17	96,14	
		2014-2018	0,16	90,49	0,10	56,56	
		2014-2017	0,19	107,46	0,01	5,66	
		2014-2016	0,04	22,62	0,11	62,21	
		2014-2015	0,06	33,93	0,03	16,97	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 166 265,66	46,80	740 788,93	29,73	2 492 063,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 588 195,98	99,10	1 509 945,54	94,22	1 602 634,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	707 314,40	72,29	0,00	0,00	978 485,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 461 776,04	68,24	2 250 734,47	44,37	5 073 182,00

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022					0,02
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018			0,01	44,70	
	2014-2017			0,01	44,70	
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2022					0,02
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015			0,01	44,70	
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022			8,91	3 816,97	0,23
	2014-2021			7,49	3 208,66	
	2014-2020			5,67	2 428,98	
	2014-2019			10,38	4 446,71	
	2014-2018			7,39	3 165,82	
	2014-2017			0,45	192,78	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à	2014-2022			9,64	108,18	8,91

améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2021			8,13	91,24	
		2014-2020			6,24	70,03	
		2014-2019			11,41	128,05	
		2014-2018			7,97	89,44	
		2014-2017			3,17	35,57	
		2014-2016			0,13	1,46	
		2014-2015			0,13	1,46	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2022			19,92	227,07	8,77
		2014-2021			17,15	195,50	
		2014-2020			15,22	173,50	
		2014-2019			29,82	339,92	
		2014-2018			24,40	278,14	
		2014-2017			9,58	109,20	
		2014-2016			3,00	34,20	
		2014-2015			3,00	34,20	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	19 355 362,06	76,50	15 419 544,96	60,95	25 299 569,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	11 436 699,56	71,75	7 067 642,33	44,34	15 938 889,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	307 063,33	63,65	51 224,09	10,62	482 460,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	202 495 926,25	86,01	172 223 378,69	73,15	235 430 248,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	127 242 004,12	110,52	97 661 947,84	84,83	115 126 602,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	194 477 865,69	98,35	194 477 865,69	98,35	197 733 111,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	555 314 921,01	94,12	486 901 603,60	82,52	590 010 879,00

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2022					2,70
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	17 451 001,28	80,84	1 515 024,44	7,02	21 587 302,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	17 451 001,28	80,84	1 515 024,44	7,02	21 587 302,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2022	1 460 739,43	46,01	1 460 739,43	46,01	3 174 603,00
		2014-2021	1 042 058,10	32,82	1 042 058,10	32,82	
		2014-2020	788 621,75	24,84	788 621,75	24,84	
		2014-2019	698 208,00	21,99	698 208,00	21,99	
		2014-2018	564 748,60	17,79	564 748,60	17,79	
		2014-2017	581 372,37	18,31	218 714,06	6,89	
		2014-2016	198 944,06	6,27	198 944,06	6,27	
		2014-2015	270 467,66	8,52			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 068 717,56	72,65	768 448,69	52,24	1 471 100,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 068 717,56	72,65	768 448,69	52,24	1 471 100,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2022			0,02	5,24	0,38
		2014-2021			0,02	5,24	
		2014-2020			0,02	5,24	
		2014-2019			0,02	5,24	
		2014-2018			0,01	2,62	
		2014-2017			0,01	2,62	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 188 572,05	72,83	644 285,19	39,48	1 631 897,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 188 572,05	72,83	644 285,19	39,48	1 631 897,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2022			200,00	148,15	135,00
		2014-2021			127,00	94,07	
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	17 737 049,96	89,90	8 931 156,23	45,27	19 728 943,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	800 611,71	100,34	785 357,57	98,43	797 888,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 293 532,80	80,14	936 715,00	58,04	1 614 048,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	19 831 194,47	89,57	10 653 228,80	48,12	22 140 879,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			113,00	113,00	100,00
		2014-2021			113,00	113,00	
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			157,65	3 508,46	4,49
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			64,29	190,77	33,70
		2014-2021			64,29	190,77	
		2014-2020			64,29	190,77	
		2014-2019			64,29	190,77	
		2014-2018			64,29	190,77	
		2014-2017			64,29	190,77	
		2014-2016			64,29	190,77	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023

M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	69 917 220,75	114,02	44 248 787,32	72,16	61 322 755,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	51 767 213,18	84,64	31 717 735,48	51,86	61 164 141,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	121 684 433,93	99,34	75 966 522,80	62,02	122 486 896,00

### **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

#### **Eléments introductifs :**

L'année 2022 est la dernière année de prorogation prévue par le Règlement (UE) 2020/2220 du 23 décembre 2020.

Néanmoins, afin de gérer de manière optimale la fin de la programmation 2014-2022, l'Autorité de gestion a fait le choix de poursuivre en 2023 les engagements sur certains dispositifs et de retarder leur démarrage sur la programmation 2023-2027 afin d'une part de consommer l'intégralité des crédits FEADER 14-22 à disposition du territoire néo-aquitain et d'autre part de préparer efficacement et progressivement le démarrage de la nouvelle programmation.

Ainsi l'année 2022 constitue le trait d'union entre la programmation qui s'achève (RDR3) et celle qui débute au 01 janvier 2023 (RDR 4).

L'année 2022 confirme également la résorption du retard de la programmation des premières années de réalisation du Programme de Développement Rural (PDR) Poitou-Charentes avec au 31 décembre 2022 après intégration des crédits 2021-2022, un taux d'engagement de **91,3%** et un taux de paiement de **73,2%**.

En ce qui concerne le programme LEADER, 2022 est l'année où le rythme d'engagement et de paiement se maintient.

L'une des explications demeure dans la décision de l'Autorité de gestion de mettre en place d'importants moyens humains et financiers, comme l'attribution de crédits de transition en 2021 aux Groupements d'Action Locale via un appel à candidatures dont l'accès était conditionné à l'obtention d'un taux de 32% de paiement sur les opérations engagées sur la période 2014-2020.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise COVID et les confinements successifs.

Les impacts négatifs ont concerné plus particulièrement les réalisations de travaux en engendrant soit des retards soit des abandons de projets et l'augmentation du prix de certaines matières premières.

2022 est le théâtre d'effets similaires ou accrus mais en raison cette fois de l'inflation lié entre autres au conflit se déroulant en Ukraine.

Ce contexte difficile a de nouveau des conséquences sur l'approvisionnement en matières premières, la hausse des coûts, la durée de validité de certains devis (réduction dans le temps) ...

Certaines opérations ont néanmoins pu atténuer ces répercussions puisqu'à partir de 2021 et ce dans le cadre du plan de relance, une augmentation par exemple des taux d'aides a permis d'acquiescer plus aisément du matériel ou des matières premières dont les prix avaient substantiellement augmenté.

L'Autorité de gestion face à cette situation a aussi été amenée pour les mesures relatives à la forêt à demander aux services de la DRAAF de rédiger de nouveaux arrêtés préfectoraux pour supprimer les plafonds de dépenses dans le cadre des dossiers de DFCI et de Desserte forestière déposés à compter du 8 juillet 2022, date de signature et d'entrée en vigueur de ces nouveaux arrêtés afin d'atténuer les difficultés de mise en œuvre de ces dispositifs.

**Précisions sur les données quantitatives présentées dans le rapport de mise en œuvre portant sur l'année 2022 :**

L'Autorité de gestion souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur plusieurs éléments :

1. Conformément à la possibilité réglementaire introduite le 23 février 2018 dans le règlement n°215/2014 (règlement de mise en œuvre 216/2018), l'autorité de gestion continue à utiliser la nouvelle approche de comptabilisation des dossiers en intégrant les dossiers ayant reçu un premier paiement.
2. La disponibilité des données liées aux indicateurs RAMO dans les logiciels de gestion OSIRIS et ISIS est toujours incomplète notamment sur les dossiers 2014, 2015 et 2016. Aussi, cela a nécessité un important travail de reconstitution manuelle des données pour un nombre significatif de dossiers. Ce travail a pu générer quelques erreurs sans toutefois entacher la fiabilité des données constitutives du présent RAMO. Les données quantitatives (engagement, paiement) fournies dans cette section s'arrêtent au 31/12/2022. Elles peuvent parfois être complétées par des données 2022, identifiées en tant que telles, lorsque ces compléments permettent d'apporter quelques explications complémentaires sur les retards de mise en œuvre.
3. Concernant la section 10 relative aux instruments financiers, Alter'NA étant géré à l'échelle Nouvelle-Aquitaine les montants concernant les coûts et frais de gestion sont globalisés par le FEI. Les montants présentés au point 17 ont été proratisés par rapport au poids que représente chaque PDR dans Alter'NA.

**Etat d'avancement de la programmation 2014-2020 : années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 2019, 2020, 2021 et 2022 :**

La mise en œuvre des dispositifs du PDR Poitou-Charentes a continué de manière progressive sur le territoire (cf graphique FEADER engagé par priorité en fin de section 1.c).

**1. Etat d'avancement de la Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**

- ***Domaine Prioritaire 1A - Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales***

Cette priorité concerne la mesure 1 (TO : 1.2.1 ; 1.2.2) activée dans le cadre des domaines prioritaires 1A et 1C ainsi que la mesure 16 (TO : 16.1.1) activée dans le cadre des domaines prioritaires 1A et 1B.

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1	2 870 000 €	2	269 881,16	9,40%	6	324 585,40	11,31%

TOTAL	2 870 000 €	2	€	269 881,16	9,40%	6	€	324 585,40	11,31%
			€				€		

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 2 dossiers ont été engagés en 2022 pour un montant de 269 881 € soit un taux d'engagement de 9,4%.
- 6 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 324 585 € soit un taux de paiement de 11,3%.

#### Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette		Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1	2 870 000 €	56	2 128	515,10 €	74,16%	44	922 315,00 €	32,14%
TOTAL	2 870 000 €	56	2 128	515,10 €	74,16%	44	922 315,00 €	32,14%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **56 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 2 128 515 € soit un taux d'engagement de 74,2%.**
- **44 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 922 315 € soit un taux de paiement de 32,1%.**

#### TO 1.2 Activités de démonstration et d'information :

Les dossiers qui ont été retenus au titre de ce dispositif correspondent à des actions d'information ou de démonstration sur l'ensemble des filières du territoire aquitain : viande, lait, fleurs et plantes, fruits et légumes, viticulture, palmipèdes gras, etc. Les projets retenus sont portés par des structures de développement agricoles, dont les chambres d'agriculture pour près d'1/3 des dossiers.

Les dossiers programmés ont pour public cible quasi exclusivement des agriculteurs. Dans 30% des cas, les actions sont ouvertes à des techniciens agricoles ou autres acteurs de la filière.

Plus de la moitié des actions concerne la préservation de l'environnement en publiant des informations sur des données techniques pour accompagner les agriculteurs dans des pratiques plus durables. ¼ des actions de diffusion ou d'information portent sur des données technico-économiques d'une filière et ¼ porte sur des aspects techniques autres que strictement environnemental (souvent des aspects d'innovation en agriculture).

La moitié des actions programmées consiste en la publication de brochures papier, de publications sur internet, etc. L'autre moitié concerne des actions de démonstration avec réunion sur le terrain en condition de production.

Fin 2021, l'appel à projets hors agriculture biologique (TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information) a été ouvert pour la période 2022-2023.

La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité apporter une priorisation de son intervention différente sur la diffusion d'informations et de connaissance en fonction de la nature des actions : diffusion des résultats de l'expérimentation et diffusion des actions de transition agricole (2 grilles de sélection distinctes).

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite pérenniser son accompagnement sur les actions collectives régionales en accompagnant la diffusion des résultats d'expérimentation régionale. Cette diffusion des résultats d'expérimentation s'appuie sur 3 principaux objectifs à atteindre en lien avec l'ambition n°2 Néo Terra « Accélérer et accompagner la transition agroécologique » :

- Sortie des pesticides de synthèse dans le contenu du projet afin d'identifier des voies alternatives aux produits phytosanitaires pour les filières Fruits et Légumes, Horticulture et Viti-Vinicole,
- Diffusion de pratiques novatrices du Bien-être animal,
- Diffusion d'information / de pratiques agricoles sur la thématique Adaptation au changement climatique et participation à l'atténuation.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite par ailleurs renforcer son accompagnement sur les actions collectives régionales qui s'engagent vers une transition agricole opérationnelle. Elle propose ainsi de soutenir spécifiquement la diffusion d'information et de connaissance sur les actions spécifiques tournées vers une démarche de transition agricole en Nouvelle-Aquitaine. Cette diffusion d'information et de connaissance s'appuie sur 8 principaux objectifs :

- Sortie des pesticides de synthèse : bio-contrôle et alternatives à l'usage des herbicides à base de glyphosate,
- Développement des protéines végétales : autonomie protéique des exploitations et des territoires,
- Accompagnement spécifique de filière en difficulté (bovin viande),
- Atténuation du Changement climatique : gestion du carbone,
- Adaptation du Changement climatique,
- Bien-être animal et biosécurité : diffusion de pratiques novatrices ou de méthodes alternatives,
- Accompagnement de la structuration de filières émergentes et de niche,
- Diffusion des résultats des projets Nouvelle-Aquitaine pour le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI).

Suite à l'appel à projet, 2 projets ont été retenus sur la base des principes de sélection prévus dans l'appel à projets. Ainsi le choix a été fait de s'appuyer sur les têtes de réseau et/ ou expert technique pour accompagner la diffusion des informations notamment dans les filières et/ou réseaux suivants :

- en filières végétales : arboriculture fruitière, petits fruits, grandes cultures, prairies et cultures légumières, en filière Vitivinicole, en filière Fruits et Légumes, en filière Horticulture, en filière Forêt bois.
- en filières animales : en filière Bovin viande, en filière ovine, en filière caprine
- en réseaux ou collectifs : en réseau Cultivons la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, en réseau des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, en réseau collectif dédié à l'Agroforesterie et en réseau collectif des CUMA.

Soit 2 dossiers programmés hors Agriculture Biologique pour un montant FEADER de 269 881 €.

En ce qui concerne le volet BIO de cette opération :

- 5 dossiers programmés pour un montant de 536 352,64 €

Citons pour illustrer ce type d'action, l'organisation du Mois de la Bio (journées d'information aux agriculteurs conventionnels), de la diffusion d'une revue technique semestrielle spécifique à l'agriculture biologique, de journées techniques locales et de démonstrations spécifiques à l'AB.

### **Pour la mesure 16 :**

Un appel à projet « mise en œuvre des groupes opérationnels PEI » a été lancé en juin 2018 et clôturé fin août 2018 : 23 projets PEI ont candidaté. 8 ont été retenus permettant la coopération de près de 110 structures ou acteurs sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. 2 projets ont été engagés sur le PDR Poitou-Charentes pour 482 593 € de FEADER.

Il n'y a pas eu de nouvel appel à projets lancé depuis 2018 mais un nouvel appel à projets a été lancé en début d'année 2022 pour financer l'émergence des groupes opérationnels PEI.

L'année 2022 a donc été marquée par l'ouverture de l'appel à projets "Emergence des groupes opérationnels PEI" permettant de soutenir la phase de définition du projet d'innovation et de structuration du partenariat.

L'appel à projets a été ouvert du 18 janvier au 15 avril 2022.

Sur les 18 projets présentés éligibles, 9 ont été sélectionnés et financés en Nouvelle-Aquitaine.

Sur le PDR Poitou-Charentes, 3 projets sont financés pour 152 733,65 € dont 122 186,92 € de FEADER.

Ils portent sur les thématiques de l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la déprise vétérinaire et le développement des protéines végétales.

Les projets doivent se terminer fin septembre 2023 dans l'objectif de déposer un dossier sur le futur appel à projets "Fonctionnement des groupes opérationnels PEI".

L'année 2022 est aussi marquée par l'arrivée des premières demandes de paiements des dossiers PEI relatives à l'appel à projets 2018 "fonctionnement des GO PEI".

Une demande d'acompte a déjà été instruite.

- ***Domaine Prioritaire 1B - Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement***

Cf. éléments ci-dessus (1A) pour la mesure 16 non lancée.

### **Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de	Montants	Taux	Nombre de	Montants	Taux de
----	----------	-----------	----------	------	-----------	----------	---------

		dossiers engagés	engagés	d'engagement / maquette	dossiers payés	payés	paiement / maquette
16.1.1	782 788 €	2	86 088,96 €	11,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	782 788 €	2	86 088,96 €	11,00%	-	- €	0,00%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 2 dossiers ont été engagés en 2022 pour un montant de 86 089 € soit un taux d'engagement de 11%.
- Aucuns dossiers n'ont été payés en 2022.

### **Tableau récapitulatif des dossiers et montants programmés, engagés et payés depuis le début de la programmation**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
16.1.1	782 788 €	5	601 949,48 €	76,90%	-	- €	0,00%
TOTAL	782 788 €	5	601 949,48 €	76,90%	-	- €	0,00%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 5 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 601 949 € soit un taux d'engagement de 76,9%.
- Aucuns dossiers n'ont été payés en 2022.

### **1.2 Etat d'avancement de la Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

Cette priorité concerne les mesures 1 et 4 soit 4 TO : 1.2.1 ; 1.2.2 ; 4.1.1 ; 4.1.2, 4.1.4, 4.1.5, 4.2.3, 6.4.4 et 8.6.2 dans le cadre du domaine prioritaire 2A et les TO 6.1.1, 6.1.2 dans le cadre du domaine prioritaire 2B.

La modification stratégique de décembre 2017 a permis à l'Autorité de gestion de fermer plusieurs dispositifs :

- 1.1.1 Formation
- 2.1.1 Conseil
- 4.1.2 Investissements pour les cultures spécialisées : fermé dans le cadre de la modification stratégique 2017 mais pour lequel des dossiers ont été engagés et payés en 2014 et 2015,
- 6.1.2 Prêts bonifiés : fermé dans le cadre de la modification du cadre national mais pour lequel des dossiers ont été engagés et payés depuis la période de transition.

- **Domaine Prioritaire 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole**

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1.	2 870 000 €	2	269 881,16 €	9,40%	6	324 585,40 €	11,31%
4.1.1	21 920 539 €	1	19 954,04 €	0,09%	154	1 798 359,46 €	8,20%
4.1.1.(Relance)	15 055 625 €	290	12 007 363,86 €	79,75%	64	2 277 872,10 €	15,13%
4.1.2	602 932 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
4.1.4	6 867 458 €	64	2 485 339,55 €	36,19%	28	370 375,29 €	5,39%
Instruments financiers (TO 4.1.5 ; 4.2.3 ; 6.4.4 et 8.6.2)	3 820 000 €	-	- €	0,00%	1	500 000,00 €	13,09%
<b>TOTAL</b>	<b>51 136 554 €</b>	<b>357</b>	<b>14 782 538,61 €</b>	<b>28,91%</b>	<b>253</b>	<b>5 271 192,25 €</b>	<b>10,31%</b>

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 357 dossiers ont été engagés en 2022 pour un montant de 14 782 539 € soit un taux d'engagement de 28,9%.
- 253 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 5 271 192 € soit un taux de paiement de 10,3%.

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1.	2 870 000 €	56	2 128 515,10 €	74,16%	44	922 315,00 €	32,14%
4.1.1	21 920 539 €	1 423	19 860 949,12 €	90,60%	1 118	18 607 916,67 €	84,89%

4.1.1.(Relance)	15 055 625 €	451	13 792 666,56 €	91,61%	64	2 277 872,10 €	15,13%
4.1.2	602 932 €	68	602 931,77 €	100,00%	53	589 905,81 €	97,84%
4.1.4	6 867 458 €	274	7 181 335,90 €	104,57%	175	2 330 763,20 €	33,94%
Instruments financiers (TO 4.1.5 ; 4.2.3 ; 6.4.4 et 8.6.2)	3 820 000 €	1	1 820 000,00 €	47,64%	1	500 000,00 €	13,09%
<b>TOTAL</b>	<b>51 136 554 €</b>	<b>2 273</b>	<b>45 386 398,45 €</b>	<b>88,76%</b>	<b>1 455</b>	<b>25 228 772,78 €</b>	<b>49,34%</b>

**Au total sur ce domaine prioritaire :**

- **2 273 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 45 386 398 € soit un taux d'engagement de 88,8%.**
- **1 455 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 25 228 773 € soit un taux de paiement de 49,3%.**

**TO fusionnés :**

**TO 1.2.1 - Activités de démonstrations**

**TO 1.2.2 - Activités d'information**

Ces deux opérations sont maintenant fusionnées dans une seule et même opération harmonisée au niveau de la Nouvelle-Aquitaine et couvrant les activités de démonstration et d'information. Cf. éléments ci-dessus (DP 1A).

**TO 4.1.1 - Investissements pour la modernisation des élevages :**

Le TO 411 sur le territoire du PDR Poitou-Charentes est consacré depuis 2014 au "Plan de modernisation des Elevages". Les CUMA étaient précédemment éligibles à ce TO mais l'harmonisation des dispositifs dans le cadre de la fusion des Régions a consisté à créer un dispositif spécifique pour les investissements collectifs portés par les CUMA.

L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCEA). L'objectif est de favoriser les investissements liés à la performance économique et la durabilité du secteur de l'élevage grâce à la modernisation des bâtiments et des équipements, la diminution de la consommation énergétique, l'autonomie alimentaire, l'amélioration des conditions de travail des exploitants, le bien-être des animaux, les conditions d'hygiène et la gestion des effluents.

En 2022, l'Appel à projets hors palmipèdes à foie gras couvre la période unique allant du 26/11/2021 au 31/01/2022.

Ce sont 168 dossiers concernés, ce qui constitue 21% des dossiers de cet appel à projets sur les trois PDR.

La répartition se fait comme suit :

- FEADER Relance : 6 571 890,54 €
- Aide publique totale : 6 571 890,54 €

Cet appel à projet est volontairement court en raison du délai de réalisation des projets de modernisation des élevages : autour de deux ans en moyenne. Ainsi, ce terme « serré » permet à la fois aux bénéficiaires de réaliser leurs projets et aux services instructeurs de payer les subventions dans les délais impartis pour cette fin de programmation.

L'ouverture d'un appel à projets sur les fonds régionaux a été réalisé au cours du premier semestre 2022 : de mai à juillet.

Il est dédié à l'accompagnement des projets de jeunes agriculteurs et nouveaux installés pendant la période de transition avant le démarrage de la nouvelle programmation.

Il est à relever le nombre record de dossiers déposés lors du mois d'ouverture.

Seuls ont été financés les dossiers ultra-prioritaires au regard de l'enveloppe affectée à cet effet.

Compte-tenu de la hausse des coûts des matières premières, de la raréfaction des matériaux, du manque de disponibilité des entreprises de travaux qui affectent alors les délais de réalisation et le coût global des projets ; des sous-réalisations et abandons de projets sont à envisager.

En ce qui concerne, l'appel à projets 2021-2022 palmipèdes à foie gras (contient les chiffres 2021), il a été ouvert du 07/06/2021 au 31/05/2022.

Ce sont 5 dossiers concernés soit 3% des dossiers de cet appel à projets.

La répartition des aides se fait alors comme suit :

- Etat : 28 363,87 €
- FEADER : 168 898,88 €
- Aide publique totale : 197 262,75 €

Une nouvelle crise de l'influenza aviaire hautement pathogène est apparue sur la campagne 2021-2022 avec une endémisation de la maladie qui continue d'ailleurs de provoquer des foyers et ce même en dehors de la période hivernale qui est celle particulièrement à risques.

La conséquence liée à cet événement est la mise en place d'un plan de la filière pour dédensifier en volailles / palmipèdes les communes particulièrement denses et ce pendant la période à risque sur la campagne 2022-2023.

Le bilan global PME sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine pour la période de relance année 2021 et 2022 est alors le suivant :

- + de 2000 dossiers
- 86 M € d'aide publique

Au total sur la période 2014-2022 le bilan en Poitou-Charentes est de 1874 dossiers engagés pour un montant de 33 653 616 € de FEADER et 1182 dossiers payés pour un montant de 20 885 789 € de FEADER.

#### **TO 4.1.2 - Investissements pour les cultures spécialisées :**

L'opération 4.1.2 fait partie intégrante du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEAE). L'objectif est de favoriser le développement de productions régionales spécialisées pour permettre le développement de marchés locaux et l'augmentation de la valeur ajoutée.

Au total, depuis 2014 sur ce dispositif, 68 dossiers ont été engagés représentant 611 221 € de FEADER. 53 dossiers ont fait l'objet d'un paiement soit 589 906 € de FEADER.

Cette opération a été fermée lors de la modification stratégique de 2017.

#### **TO 4.1.4 - Investissements collectifs CUMA :**

Ce dispositif vise à soutenir les projets collectifs d'acquisition de matériels agricoles via les CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole). Il est proposé depuis de nombreuses années sur le PDR Aquitaine et remporte un succès important et constant en nombre de projets.

Il est à souligner qu'il constitue au sein du PDR Poitou-Charentes le seul dispositif s'appuyant sur ce caractère collectif obligatoire et il est à noter par ailleurs qu'il s'agit d'une spécificité française reconnue par la Commission européenne.

Dès lors, cette coopération et cette mutualisation offre l'opportunité à un grand nombre d'agriculteurs d'acquérir du matériel plus performant techniquement tout en contribuant à la baisse des charges d'exploitation (en particulier pour celles et ceux s'installant). Plus de 1600 CUMA sont recensées sur le territoire régional (481 CUMA en Poitou-Charentes) concernant plus de 42 000 agriculteurs, 680 salariés et 66 M€ d'investissements, 90 M€ de chiffre d'affaires, permettant ainsi une dynamique d'entraide, de liens sociaux dans les territoires ruraux.

<http://www.nouvelle-aquitaine.cuma.fr/content/le-reseau-des-cuma-de-nouvelle-aquitaine>

En plus de ces aspects sociétaux et économiques, l'acquisition de matériels agricoles performants, diminuant la pénibilité au travail tout en améliorant les pratiques agro-écologiques, favorise naturellement la compétitivité, ce qui justifie pleinement son intégration au PCEAE outil phare de la politique agricole de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Autre avantage de ce dispositif, toutes les filières agricoles peuvent être concernées, moyennant la sélection des projets selon la base de critères de sélection discutés régulièrement avec la profession (La Fédération régionale des CUMA, relai des fédérations départementales des CUMA).

Pour rappel depuis 2017, suite à la fusion des Régions, l'aide aux CUMA a été harmonisée sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCEAE).

En 2022, le dernier appel à projets pour cette programmation a été ouvert et ce sur une seule période : du 3 février 2022 au 31 mai 2023.

Cela représente 40 dossiers sélectionnés sur 83 dossiers reçus : le record est ainsi battu pour la deuxième année consécutive.

Le montant d'aides publiques est d'environ 3,77 M€ dont 2,38 M€ de FEADER.

Ces chiffres significatifs s'expliquent d'une part par le nombre de dossiers sélectionnés mais aussi, d'autre part, du fait de l'augmentation des taux d'aides de + 20% depuis 2021, dans le cadre du plan de relance économique lié à la crise sanitaire.

Cette augmentation substantielle a permis dès lors à un nombre important de CUMA d'acquérir des matériels performants tout en se situant dans le cadre de la feuille de route régionale NEO TERRA.

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/neo-terra-la-feuille-de-route-de-la-transition-environnementale-et-climatique>

Cependant, 43 dossiers n'ont hélas pas pu être soutenus en raison d'une notation à atteindre notation particulièrement exigeante en 2022, mais ces CUMA pourront éventuellement retenter un nouveau dépôt en 2023 aux conditions du nouveau PSR (Plan Stratégique Régional).

Il est à noter que l'augmentation du prix des matières premières comme les tarifs des constructeurs de matériels agricoles a été atténuée par ces taux d'aide particulièrement attractifs.

Les investissements éligibles n'ont pas évolué entre 2021 et 2022 :

On peut distinguer principalement les matériels ou les investissements collectifs environnementaux (végétal), les matériels liés à l'élevage, les chaînes de matériels et ceux spécifiques aux filières ou en zone de montagne.

Parmi les projets atypiques en 2022, on peut retenir que beaucoup de projets portaient autour de l'autonomie fourragère. Pour ce faire, le dispositif CUMA permet l'acquisition de chaîne de récolte des fourrages (matériels liés à la fenaison).

Le projet de la CUMA La Transboutonnaise de Marigny (Deux Sèvres) se décompose ainsi de plusieurs investissements en lien avec le plan protéine visant à l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles françaises d'Élevage, à savoir un vis à grain sur chariot mobile (stockage céréales destiné pour alimentation à la ferme) ainsi qu'une Chaîne de récolte des fourrages (1 benne, 1 faneuse, 1 enrubanneuse, 1 presse à balles rondes). Montant total du projet : 126 635 € pour un taux d'aide de 50%.

#### **TO 4.1.5, TO 4.2.3, 6.4.4 et 8.6.2 Instruments financiers :**

La Région Nouvelle-Aquitaine a décidé d'utiliser une partie des ressources de ses programmes de développement rural (PDR) pour la période de programmation 2014-2020 pour mettre en œuvre un instrument financier dans le secteur agricole et agroalimentaire (étendu par la suite à quelques activités non agricoles (TO 6.4.4) et au secteur forestier (TO 8.6.2)).

Alter'NA est un fonds de garantie publique qui vise à favoriser l'accès au crédit des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières engagées dans la transition écologique.

L'instrument financier a été mis en place en 2018 puis est devenu pleinement opérationnel en 2019 suite à la sélection des Intermédiaires financiers.

L'instrument est financé à hauteur de 35 millions d'euros par les PDR régionaux : 19,7 millions d'euros de

ressources du FEADER (9,73 M€ sur le PDR Aquitaine, 5,25 M€ sur le PDR Limousin et 4,72 M€ sur le PDR Poitou-Charentes) et 15,30 millions d'euros de cofinancement national.

Viennent s'ajouter jusqu'à 6 millions d'euros provenant du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), soit un total potentiel de 41 millions d'euros.

Alter'NA doit permettre aux acteurs du monde agricole, agroalimentaire et forestier d'investir dans des projets structurants tels que la création d'éco-serres en fruits et légumes, le développement des circuits courts et la création de valeur ajoutée au travers d'ateliers de transformation et de commercialisation à la ferme, la transformation des produits issus de l'agriculture biologique, le développement d'activités d'accueil à la ferme, l'achat d'équipements de mobilisation du bois, etc.

L'objectif est d'attribuer en 5 ans entre 1 500 et 2000 prêts Alter'NA pour un portefeuille de prêts de 270 millions d'euros environ.

En 2021, le dispositif ayant atteint sa vitesse de croisière, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité développer son fonds de garantie en introduisant les évolutions suivantes :

- Passage à un taux d'intensité maximum de l'aide de 75% pour les investissements agricoles et les projets de transformation-commercialisation afin d'améliorer la complémentarité entre garantie et subventions,

Allocation de 5 millions d'euros de FEADER supplémentaires permettant une augmentation du portefeuille final de prêts à construire d'environ 30 millions d'euros.

Près de 3 ans après son déploiement, Alter'NA a permis de financer les projets de 815 agriculteurs/TPE-PME à travers 1 043 prêts pour un montant de prêts engagés de près de 142,9 millions d'euros, soit 53% du portefeuille à construire (données au 31/12/2022). Cette dynamique d'engagement témoigne d'une grande réceptivité du marché et confirme que le produit financier est parfaitement adapté aux besoins des agriculteurs et TPE-PME des secteurs agricole et agroalimentaire.

En Poitou-Charentes ce sont au total 150 bénéficiaires finaux (195 prêts) qui ont été soutenus pour un montant d'Equivalent Subvention Brute de 5 911 271 € représentant un montant d'investissement de 61 723 730 €.

- ***Domaine Prioritaire 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations***

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
6.1.1	25 023 050 €	231	4 804 560,00 €	19,20%	333	3 316 028,00 €	13,25%
6.1.2	2 323 950 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>27 347 000 €</b>	<b>231</b>	<b>4 804</b>	<b>17,57%</b>	<b>333</b>	<b>3 316</b>	<b>12,13%</b>

560,00 €

028,00 €

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 231 dossiers ont été engagés en 2022 pour un montant de 4 804 560 € soit un taux d'engagement de 17,6%.
- 333 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 3 316 028 € soit un taux de paiement de 12,1%.

#### Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
6.1.1	25 023 050 €	1 455	25 513 085,60 €	101,96%	1 276	18 944 781,60 €	75,71%
6.1.2	2 323 950 €	589	1 252 688,12 €	53,90%	-	1 057 203,88 €	45,49%
TOTAL	27 347 000 €	2 044	26 765 773,72 €	97,87%	1 276	20 001 985,48 €	73,14%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **2 044 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 26 765 774 € soit un taux d'engagement de 97,9%.**
- **1 276 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 20 001 985 € soit un taux de paiement de 73,1%.**

#### TO 6.1.1- Dotation jeunes agriculteurs (DJA) :

Lors du dernier Comité régional sur l'installation et la transmission (CRIT) de février 2017 il a été décidé de faire converger les mesures de la DJA des 3 PDR Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et de revaloriser la DJA dès le mois de mars 2017 en instaurant la 4ème modulation "Coût de reprise/modernisation important". L'objectif est d'améliorer la mise en œuvre de cette mesure et son équité sur le territoire.

Les bénéficiaires de la DJA demeurent pour 85% des hommes. La forme sociétaire demeure majoritaire et la grande majorité des installations (+90%) se font à titre principal. L'augmentation des installations hors cadre familial se confirme, comme la proportion des jeunes agriculteurs ayant plus de 35 ans et moins de 40 ans.

Les modulations Agro-écologie, Valeur ajoutée emploi et coût de reprise-modernisation sont sollicitées à plus de 70 % par les jeunes.

En 2022, il y a eu 231 DJA programmées pour un montant de 4 804 560 € de FEADER.

Pas de retard à constater en ce qui concerne le paiement et l'engagement.

Ce dispositif a atteint en 2022 une vitesse de croisière.

Le montant moyen de DJA en Poitou-Charentes en 2022 est de 25 998 €.

Il est à signaler que 19% des bénéficiaires DJA sont des femmes soit 44 femmes pour 187 hommes ; que 100 installations sont hors cadre familial soit 43% d'entre elles et la part des femmes atteint les 20% pour cette catégorie.

En ce qui concerne les différentes modulations :

- 64% demandent la modulation agro-écologie (148/231)
- 63% demandent la modulation valeur ajoutée emploi (145/231)
- 86% demandent la modulation reprise modernisation (199/231) dont 115 (50%) pour des investissements supérieurs à 250 000 €

### **TO 6.1.2 - Prêts bonifiés :**

Suite à la suppression des prêts bonifiés (voir éléments 2016), pas d'élément nouveau depuis.

Depuis 2014, 589 dossiers ont été programmés et engagés pour un montant total de 1 255 557 € de FEADER.

### **1.3 Etat d'avancement de la Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

Cette priorité concerne les mesures 3, 4 et 16 sur le DP 3A soit 5 DTO (3.1.1; 3.2.1 ; 4.2.1 ; 16.1.1 ; 16.4.1) et la mesure 5 non activée sur le DP 3B.

- ***Domaine Prioritaire 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles***

### **Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
3.1.1	18 497 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
3.2.1	1 551 503 €	6	213 883,45 €	13,79%	4	145 262,26 €	9,36%
4.2.1	845 229 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%

16.1.1	782 788 €	2	86 088,96 €	11,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	3 198 017 €	8	299 972,41 €	9,38%	4	145 262,26 €	4,54%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 8 dossiers ont été engagés en 2022 pour un montant de 299 972 € soit un taux d'engagement de 9,4%.
- 4 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 145 262 € soit un taux de paiement de 4,5%.

### Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
3.1.1	18 497 €	44	18 497,45 €	100,00%	44	18 497,44 €	100,00%
3.2.1	1 551 503 €	24	918 532,84 €	59,20%	16	463 120,90 €	29,85%
4.2.1	845 229 €	104	840 916,66 €	99,49%	96	806 997,40 €	95,48%
16.1.1	782 788 €	5	601 949,48 €	76,90%	-	- €	0,00%
TOTAL	3 198 017 €	177	2 379 896,43 €	74,42%	156	1 288 615,74 €	40,29%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 177 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 2 379 896 € soit un taux d'engagement de 74,4%.
- 156 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 1 288 616 € soit un taux de paiement de 40,3%.

### TO 3.2.1 - Opérations d'information et de promotion des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine :

Le dispositif 3.2 a été modifié en vue d'une harmonisation du dispositif cofinancé principalement par la Région en 2016. Le premier appel à projets commun aux 3 PDR a donc été lancé en 2017.

Lors de l'appel à projets 2022, 4 dossiers ont été sélectionnés pour 246 227,62 € de FEADER et 144 609,88 € de contrepartie régionale (total des aides publiques : 390 837,50 €).

4 produits sous SIQO (Signe d'identification de la Qualité et de l'Origine) sont concernés : AOP (Appellation d'origine), Agriculture Biologique, Label Rouge et IGP (Indication Géographique Protégée). Les filières concernées sont les produits laitiers (beurre AOP Charente-Poitou), la viande ovine et bovine,

les fruits et légumes et l'agriculture biologique.

#### **4 TO fermés :**

##### **TO 3.1.1 - Favoriser les nouvelles participations des agriculteurs aux systèmes de qualité :**

L'opération est clôturée depuis le 31 décembre 2017.

Au total, depuis le début de la programmation, 44 dossiers ont été engagés et payés pour un montant de 18 497 € de FEADER.

##### **TO 4.2.1 - Investissements pour la transformation et la commercialisation des produits par les agriculteurs :**

Ce dispositif soutient la diversification de l'activité agricole à travers la transformation et la commercialisation des produits et favorise ainsi des revenus complémentaires pour les exploitations.

Ce TO a été fermé en 2019, les projets sont désormais accompagnés sur fonds Région uniquement.

Sur la période 2014-2019, 104 dossiers ont été engagés pour un montant de 840 917 € de FEADER et 96 dossiers ont été payés pour un montant de 806 997 € de FEADER.

#### **1 TO non lancé : TO 16.4 Coopération en circuit court (CF éléments en DP 1A)**

### **1.4 Etat d'avancement de la Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

Cette priorité concerne les mesures 4, 7, 8, 10, 11, 12 et 13 soit 9 TO sur le domaine prioritaire 4A (4.4.1 ; 7.1.1 ; 7.6.1 ; 7.6.2 ; 7.6.3 ; 7.6.5, M10, M12, M13), 3 TO sur le domaine prioritaire 4B (4.1.3, 11.1.1 ; 11.2.2) et 2 TO sur le domaine prioritaire 4C (8.2.1 ; 8.5.1).

#### **Domaine prioritaire 4A**

#### **Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.4.1	33 845 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
7.1.1	200 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
7.6.1	3 276 740 €	24	501 590,08 €	15,31%	28	1 425 553,61 €	43,51%
7.6.2	1 983 260 €	27	285 909,33 €	14,42%	44	211 773,50 €	10,68%
7.6.3	50 000 €	1	2 477,15 €	4,95%	4	13 262,75 €	26,53%
7.6.5	4 500 000 €	52	611 485,68 €	13,59%	17	135 947,71 €	3,02%

10	159 624 686 €	3 379	23 902 148,10 €	14,97%	-	- €	0,00%
13	148 299 833 €	2 134	13 429 990,36 €	9,06%	2 134	13 429 990,36 €	9,06%
TOTAL	317 968 364 €	5 617	38 733 600,70 €	12,18%	2 227	15 216 527,93 €	4,79%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 5617 dossiers ont été engagés en 2022 pour un montant de 38 733 601 € soit un taux d'engagement de 12,2%.
- 2227 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 15 216 528 € soit un taux de paiement de 4,8%.

#### Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.4.1	33 845 €	8	33 845,30 €	100,00%	8	33 845,30 €	100,00%
7.1.1	200 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
7.6.1	3 276 740 €	140	3 705 667,89 €	113,09%	96	2 259 908,46 €	68,97%
7.6.2	1 983 260 €	149	1 712 737,85 €	86,36%	76	784 456,89 €	39,55%
7.6.3	50 000 €	9	32 449,88 €	64,90%	8	27 083,43 €	54,17%
7.6.5	4 500 000 €	198	1 999 192,73 €	44,43%	121	1 267 050,97 €	28,16%
10	159 624 686 €	6 016	147 558 640,77 €	92,44%	5 683	124 115 420,70 €	77,75%
13	148 299 833 €	24 063	145 858 399,27 €	98,35%	24 063	145 858 399,27 €	98,35%
TOTAL	317 968 364 €	30 583	300 900 933,69 €	94,63%	30 055	274 346 165,02 €	86,28%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **30 583 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 300 900 934 € soit un taux d'engagement de 94,6%.**
- **30 055 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 274 346 165 € soit un taux de paiement de 86,3%.**

**Domaine prioritaire 4B**

### Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2022

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.1.3	8 336 063 €	368	1 796 780,02 €	21,55%	187	698 368,15 €	8,38%
11.1.1	53 567 820 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
11.1.1 (Relance)	4 000 000 €	97	1 251 970,10 €	31,30%	-	- €	0,00%
11.2.2	18 747 009 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
11.2.2 (Relance)	9 781 875 €	954	3 168 669,95 €	32,39%	-	- €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>94 432 767 €</b>	<b>1 419</b>	<b>6 217 420,07 €</b>	<b>6,58%</b>	<b>187</b>	<b>698 368,15 €</b>	<b>0,74%</b>

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 1 419 dossiers ont été engagés en 2022 pour un montant de 6 217 420 € soit un taux d'engagement de 6,6%.
- 187 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 698 368 € soit un taux de paiement de 0,7%.

### Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.1.3	8 336 063 €	1 950	6 101 155,84 €	73,19%	905	4 590 044,31 €	55,06%
11.1.1	53 567 820 €	1 722	51 686 919,71 €	96,49%	1 442	38 093 300,76 €	71,11%
11.1.1 (Relance)	4 000 000 €	14	124 698,92 €	3,12%	-	- €	0,00%
11.2.2	18 747 009 €	1 289	17 566 812,53 €	93,70%	930	16 132 781,77 €	86,06%
11.2.2 (Relance)	9 781 875 €	797	4 660 437,15 €	47,64%	-	- €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>94 432 767 €</b>	<b>5 772</b>	<b>80 140 024,15 €</b>	<b>84,86%</b>	<b>3 277</b>	<b>58 816 126,84 €</b>	<b>62,28%</b>

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 5 772 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 80 140 024 € soit un taux d'engagement de 84,9%.
- 3 277 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 58 816 126 €

**127 € soit un taux de paiement de 62,3%.**

**Domaine prioritaire 4C**

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
8.2.1	4 350 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
8.5.1	297 296 €	-	- €	0,00%	3	24 783,00 €	8,34%
<b>TOTAL</b>	<b>301 646 €</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>	<b>3</b>	<b>24 783,00 €</b>	<b>8,22%</b>

Au total sur ce domaine prioritaire :

- Aucun dossier n'a été engagé en 2022
- 3 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 24 783 € soit un taux de paiement de 8,2%.

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés depuis le début de la programmation**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
8.2.1	4 350 €	3	4 349,98 €	100,00%	3	4 349,98 €	100,00%
8.5.1	297 296 €	10	185 961,72 €	62,55%	3	24 783,00 €	8,34%
<b>TOTAL</b>	<b>301 646 €</b>	<b>13</b>	<b>190 311,70 €</b>	<b>63,09%</b>	<b>6</b>	<b>29 132,98 €</b>	<b>9,66%</b>

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **13 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 190 312 € soit un taux d'engagement de 63,1%.**
- **6 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 29 133 € soit un taux de paiement de 9,7%.**

**TO 4.1.3 - Investissements pour la réduction des pollutions (PVE) :**

L'opération 4.1.3 fait partie intégrante du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE). L'objectif est de favoriser la lutte contre les pollutions dues aux pesticides et fertilisants et de réduire la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau par une meilleure gestion de l'irrigation.

La grille de sélection a été modifiée entre 2018 et 2019 pour prendre en compte les enjeux eau aussi bien en termes de qualité que de quantité, de plus en plus prégnants dans la Région. Le choix a été fait de prioriser

les investissements sur ces zones particulièrement sensibles identifiées par les Agences de l'Eau.

Cette modification a également permis d'intégrer les objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires souhaités par la Région à travers la feuille de route NEO TERRA.

Afin d'être en cohérence avec cet objectif, le choix a été fait de simplifier les catégories d'investissements en classant ces derniers par thématique et ce tout en intégrant du matériel plus performant.

En 2022, deux appels à projets ont été lancés.

Ceux-ci permettent de se conformer à la fois à la maquette financière et à l'agenda relatif à la gestion des paiements car les bénéficiaires disposent pour cette fin de programmation d'un délai étalé dans le temps afin de pouvoir déposer leur demande de solde.

Au cours de l'année 2022, le nombre de dossiers pour les deux appels à projets a été pour le PDR Poitou-Charentes :

- Appel à projets 2022 n°1 – du 17 janvier au 15 mars 2022 : 214 dossiers reçus, 185 dossiers éligibles pour un montant total tous financeurs confondus de 1 852 921,18 € dont 908 517,53 € de FEADER.
- Appel à projets 2022 n°2 – du 25 mai au 15 juillet 2022 : 97 dossiers reçus, 88 dossiers éligibles pour un montant total tous financeurs confondus de 737 066,98 € dont 288 712,35 € de FEADER.

Tout comme en 2021, 2022 a également été marquée par des difficultés d'approvisionnement en matière première et une accentuation de la flambée des prix d'achat. Cela s'est traduit directement sur les délais de réalisation des travaux (retard sur l'achat du matériel, durée de validité des devis réduite, etc...).

#### **TO 4.4.1 - Investissements pour la mise en place ou la restauration d'infrastructures agroécologiques :**

L'opération 441 de la mesure 4 fait partie du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA).

Ce dispositif, a permis de financer sur fonds FEADER et sur la période 2014-2016, 8 opérations qui ont été engagées et payées pour un montant total de FEADER de 33 845 €.

Pour des raisons de simplification administrative cette opération est depuis 2017 uniquement financée sur fonds Région.

#### **TO 7.1.1 - Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000 :**

Cette mesure du cadre national est dédiée à l'élaboration et à la révision des DOCOB des sites Natura 2000.

En 2022, aucun dossier n'a été engagé. Des dossiers devraient émerger dans les années à venir afin de répondre au besoin d'actualisation des plans de gestion les plus anciens.

#### **TO 7.6.1 - Animation NATURA 2000 :**

Cette mesure du cadre national est dédiée à l'animation des sites Natura 2000 sur la base du document

d'objectifs (DOCOB) prévu sur chaque site. L'objet est de contribuer à la conservation ou à la restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000.

En 2022, 24 dossiers ont été engagés pour 950 215 € de FEADER. Ce chiffre assez important reflète le travail de rattrapage d'instruction des dossiers pour lesquels l'animation des sites Natura 2000 est assurée par l'Etat (15 dossiers).

#### **TO 7.6.2 - Contrats NATURA 2000 ni agricole ni forestier :**

Il s'agit d'une mesure du Cadre National. Le dispositif vise à financer les actions de conservation ou restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000. Ce contrat permet de mettre en œuvre les préconisations de gestion des sites Natura 2000 définies dans le document d'objectifs (DOCOB) de chaque site. Il s'agit d'actions liées à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 (proposés ou désignés) à vocation non productive mises en place par des acteurs du monde rural, en dehors d'une activité agricole et en dehors des actions forestières productives. Le dispositif finance des contrats Natura 2000 renvoyant à des interventions sur des milieux très divers : zones humides, milieux aquatiques, forêts, landes, friches, coteaux, espaces littoraux...

En 2022, 27 dossiers ont été engagés, pour un montant de FEADER de 285 909 €, ce qui témoigne d'une réappropriation de l'outil en fin de programmation, et globalement d'une montée en puissance des actions directes de restauration des écosystèmes dans les sites Natura 2000.

Au total depuis le début de la programmation, 149 dossiers ont été engagés pour 1 712 738 € de FEADER et 76 dossiers ont reçu un paiement pour 784 457 € de FEADER.

#### **TO 7.6.3 - Contrats Natura 2000 en forêt :**

Il s'agit d'une opération du cadre national. L'opération vise à financer des investissements destinés à l'entretien, la restauration ou la réhabilitation de milieux forestiers dans les sites Natura 2000.

En 2022, un dossier supplémentaire a été engagé, pour un montant de 2 477 € de FEADER.

Ainsi depuis le début de la programmation ce sont 9 dossiers qui ont été engagés pour 32 450 € de FEADER soit 65% de la maquette. Sur ces 9 dossiers, 8 ont été payés pour un montant de 27 083 € de FEADER.

#### **TO 7.6.5 - Animation pour la mise en place des MAEC et le développement de l'Agriculture Biologique :**

L'opération finance les actions d'animation, d'appui à la contractualisation et de communication nécessaires pour faire connaître, promouvoir et accompagner les agriculteurs dans le dispositif MAEC. Cette opération permet aussi plus globalement d'informer les agriculteurs sur les enjeux environnementaux des territoires.

L'opération a été mise en œuvre en 2016.

En 2022, le dispositif MAEC a permis le renouvellement des contrats échus et la contractualisation de nouveaux engagements. 36 dossiers de demande d'aide animation correspondant à 36 territoires ont été

déposés pour un montant total prévisionnel de 229 670 € de FEADER pour la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques.

Au total depuis le début de la programmation, 198 dossiers ont été engagés pour 1 999 193 € de FEADER et 121 dossiers ont reçu un paiement pour 1 267 051 € de FEADER.

#### **TO 8.2.1 - Mise en place de systèmes agroforestiers :**

Cette opération correspond au coût de mise en place de systèmes agroforestiers. Seule l'année de transition a été valorisée. Compte tenu des faibles montants d'investissements que représente cette opération, celle-ci est désormais mise en œuvre sans financement FEADER.

Ainsi sur ce TO, ce sont sur la période 2014-2016, 3 opérations qui ont été engagées et payées pour un montant total de 4 349,98 € de FEADER.

Cette opération est aujourd'hui fermée et la maquette est engagée et payée à 100%.

#### **TO 8.5.1 - Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers :**

Ce TO n'a pas été lancé pour 2014-2017 compte tenu de la priorisation de l'instrumentation pour d'autres mesures. Un travail d'harmonisation a été conduit en 2017 à l'échelle des 3 ex-régions.

En 2020, un appel à projet a été lancé qui avait pour objectif d'encourager et de développer des modalités de gestion contribuant à façonner des peuplements forestiers résilients. En effet, et notamment face à des contraintes climatiques croissantes, il apparaissait nécessaire d'intervenir afin de restaurer pour ces peuplements leur dynamique multifonctionnelle et leur biodiversité, et de développer les puits de carbone forestier.

En 2020, le seul impact de la pandémie et du 1er confinement à relever, était relatif à la dématérialisation du dépôt de dossier et de l'accusé-réception sous format mail.

Il n'y a pas eu de nouveaux dossiers programmés en 2021 et 2022.

Depuis le début de la programmation 10 dossiers ont été engagés pour 185 962 € de FEADER et une contrepartie nationale de 109 216 €. Le montant global de l'aide publique engagée s'élève à 295 177 € soit 63% de la maquette totale. Trois dossiers ont été payés pour 24 783 € de FEADER, soit 13,3% des montants engagés.

#### **M10 - Agroenvironnement – climat :**

Ces dispositifs MAEC sont en place depuis 2014 (volet 2 de la transition) et 2015 (mesures du PDR), mais les retards pris par le plan d'action FEAGA impactant l'instruction des aides surfaciques du 2nd pilier n'ont pas permis d'engager et payer les demandes 2015, 2016, 2017 et 2018 sur un calendrier normal. Il faut cependant noter que les demandeurs ont pu, dans leur grande majorité, bénéficier d'une avance de trésorerie

remboursable (ATR) mise en place au niveau national par l'Etat.

Depuis 2019, le calendrier suit son cours normalement et aucun retard n'est à constater.

L'année 2020 a été une année importante car les contrats de 2015 ont été prorogés (représentant la plus forte année d'engagement sur le PDR) : une partie pour une durée de 1 an et une autre pour 5 ans.

En 2020, 5 034 contrats ont bénéficié d'un soutien pour 20 289 661 € de FEADER correspondant à une surface de 171 397 hectares.

En 2021, les contrats de 2015 prorogés en 2020 et de 2016 ont été reconduits. De plus, de nouvelles surfaces ont été engagées. 2 736 contrats ont une durée de 1 an et 602 contrats ont une durée de 5 ans. Ceci représente 21 590 823 € de FEADER socle pour une surface de 132 344 hectares.

En 2022, les contrats de 2017 et les contrats de 2021 d'une durée de 1 an ont pu être reconduits. De nouveaux contrats ont également pu être engagés. Ainsi, 2 982 contrats de 1 an et 341 contrats de 5 ans ont pu être souscrits pour un total de 18 022 696,74 € de FEADER. Cette année a été marquée par une baisse de la dynamique de contractualisation du fait du contexte de la guerre en Ukraine et de la dynamique du marché des céréales.

### **M11 - Agriculture biologique :**

Le FEADER soutient à travers cette aide les projets de conversion et de maintien en agriculture biologique (CAB et MAB). Pour ce faire, une aide annuelle est allouée pour alléger les surcoûts induits par les changements de pratique et la valorisation des produits non issus de l'agriculture conventionnelle.

#### **Campagne 2022 :**

Pour la campagne 2022 le montant total des fonds publics consacrés à la CAB et la MAB en Poitou-Charentes est de plus de 10,2 M€ (dont 7,7 M€ de FEADER), ce qui représente 3211 exploitations et 44 460 ha contractualisés.

Au total en Poitou-Charentes depuis le début de la programmation ce sont 74 M€ de FEADER qui ont été engagés sur la CAB et la MAB et 54,2 M€ de FEADER qui ont été payés.

### **M13 (13.2 et 13.3) – ICHN :**

La maquette initiale a été calibrée en ne prenant pas totalement en compte l'augmentation du montant dès la deuxième année de programmation. De plus, la révision du zonage des zones défavorisées simples qui est entrée en vigueur en 2019 nécessitait une révision de maquette. Celle-ci est intervenue en 2018 dans le cadre du transfert du 1er au 2nd pilier, réalisé par l'Etat.

Cette organisation ne concerne aucunement la zone montagne mais simplement les zones défavorisées simples et de piémont.

A compter de 2019, une nouvelle délimitation (zone montagne non concernée entendue comme une zone défavorisée simple) est entrée en vigueur. Les parcelles ne faisant plus partie du nouveau zonage bénéficient

d'une valorisation modulée à 80% pour 2019 et 40% pour 2020.

En 2022, 2 293 exploitations ont reçu de l'ICHN pour 13 659 453 € de FEADER.

Au total au 31/12/2022, depuis le début de cette programmation, ce sont 24 063 exploitations qui ont reçu de l'ICHN en Poitou-Charentes pour 145 858 399 € de FEADER.

**1.5 Etat d'avancement de la Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

Cette priorité concerne la mesure 4 dans le cadre du domaine prioritaire 5A (TO 4.3.1 ; ) les mesures 4 et 16 sur le domaine prioritaire 5C (TO 4.3.2, TO 16.7.1), le mesure 8 dans le cadre du domaine prioritaire 5E soit (TO : 8.1.1, 8.3.1 ; 8.4.1).

**• *Domaine Prioritaire 5A - Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture***

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants, engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.3.1	1 000 000 €	-	- €	0,00%	2	103 526,52 €	10,35%
TOTAL	1 000 000 €	-	- €	0,00%	2	103 526,52 €	10,35%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- Aucun dossier n'a été engagé en 2022
- 2 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 103 527 € soit un taux de paiement de 10,4%.

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.3.1	1 000 000 €	13	544 582,12 €	54,46%	10	458 616,24 €	45,86%
TOTAL	1 000 000 €	13	544 582,12 €	54,46%	10	458 616,24 €	45,86%

**Au total sur ce domaine prioritaire :**

- **13 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 544 582 € soit un taux d'engagement de 54,5%.**

- 10 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 458 616 € soit un taux de paiement de 45,9%.

#### 4.3.1 - Investissements d'hydraulique agricole liés à la substitution des prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques :

Le PDR Poitou-Charentes a été modifié en 2020 afin de procéder à une augmentation de la maquette en ce qui concerne cette opération.

La maquette actuelle est de 1 M€. 13 dossiers ont été engagés pour 544 582 € de FEADER, la contrepartie de dépense publique ne sont pas des crédits Région. La dépense publique nationale sur cette mesure se monte à 16,9 M€. Sur ces 13 dossiers avec du FEADER, 10 dossiers ont été payés, dont 9 soldés, pour 458 616 € de FEADER.

Les dossiers engageant du FEADER ne concernent que des études avant travaux. Les dossiers de travaux ont été financés uniquement avec des crédits nationaux hors Région. Ces travaux concernent la réalisation de réserves de substitution dans des zones hors équilibre.

La programmation de cette mesure se fait au fil de l'eau, si des dossiers étaient déposés, les délais de réalisation seraient regardés attentivement pour permettre un paiement avant fin 2025.

- **Domaine Prioritaire 5C - Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie**

#### **Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.3.2	926 793 €	1	2 835,00 €	0,31%	3	125 987,67 €	13,59%
TOTAL	926 793 €	1	2 835,00 €	0,31%	3	125 987,67 €	13,59%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 1 dossier a été engagé en 2022 pour un montant de 2 835 € soit un taux d'engagement de 0,3%.
- 3 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 125 988 € soit un taux de paiement de 13,6%.

#### **Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.3.2	926 793 €	40	673 292,02 €	72,65%	28	484 122,63 €	52,24%

TOTAL	926 793 €	40	673 292,02 €	72,65%	28	484 122,63 €	52,24%
-------	-----------	----	--------------	--------	----	--------------	--------

**Au total sur ce domaine prioritaire :**

- 40 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 673 292 € soit un taux d'engagement de 72,6%.
- 28 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 484 123 € soit un taux de paiement de 52,2%.

**TO 4.3.2 Investissements pour l'accès aux ressources forestières :**

Le développement de la desserte forestière constitue un enjeu majeur pour faciliter l'exploitation et la gestion des massifs forestiers. L'objectif est d'améliorer l'approvisionnement de la filière aval afin de satisfaire les besoins en bois des entreprises locales de la transformation. Les investissements ont porté principalement sur la création de pistes et d'aires de stockage.

Il faut noter que cette opération a fait l'objet en 2017 d'une harmonisation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR. Cette opération est aujourd'hui gérée en appel à projets.

Le Comité de sélection de l'appel à projets 2022 a retenu le financement d'un dossier pour l'amélioration de la desserte forestière pour 2 981,88 € de FEADER.

Depuis le début de la programmation, 40 dossiers ont été engagés pour 673 292 € de FEADER et une contrepartie nationale de 395 426 €. Le montant global de l'aide publique engagée s'élève à 1 068 718 € soit 73% de la maquette totale. 28 dossiers ont été soldés pour 484 123 € de FEADER, soit 71,9 % des montants engagés et 52,2% de la maquette.

- ***Domaine Prioritaire 5E - Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie***

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
8.3.1	825 476 €	5	286 541,14 €	34,71%	1	35 380,80 €	4,29%
8.4.1	- €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	825 476 €	5	286 541,14 €	34,71%	1	35 380,80 €	4,29%

**Au total sur ce domaine prioritaire :**

- 5 dossiers ont été engagés en 2022 pour un montant de 286 541 € soit un taux d'engagement de 34,7%.

- 1 dossier a été payé depuis en 2022 pour un montant de 35 381 € soit un taux de paiement de 4,3%.

### Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
8.3.1	825 476 €	21	748 800,36 €	90,71%	12	392 367,52 €	47,53%
8.4.1	- €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	825 476 €	21	748 800,36 €	90,71%	12	392 367,52 €	47,53%

#### Au total sur ce domaine prioritaire :

- **21 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 748 800 € soit un taux d'engagement de 90,7%.**
- **12 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 392 368 € soit un taux de paiement de 47,5%.**

#### TO - 8.3.1 - Prévention des dommages causés aux forêts :

Les travaux de DFCI ont pour objectif de faciliter la prévention en permettant de réduire les risques de départs de feux, d'incendies. Ainsi, ils concourent à ce que les temps d'intervention des services d'incendies et de secours soient les plus courts facilitant dès lors la maîtrise des feux et leurs extinctions. Le risque devient d'année en année de plus en plus prégnant d'où l'impérieuse nécessité de mettre en place des infrastructures appropriées. Les travaux financés sont relatifs aux pistes (création et mise aux normes), à l'assainissement (sans assainissement pas de piste), ouvrages de franchissement.

Le pilotage des travaux sur le terrain repose sur un réseau de proximité tel que les ASA (Associations Syndicales Autorisées) qui ont la responsabilité de la prévention et de l'amélioration des infrastructures.

En 2022, 5 dossiers ont été engagé pour un montant de 362 698,14 €.

Depuis le début de la programmation, 21 dossiers ont été engagés pour 748 800 € de FEADER et une contrepartie nationale de 439 772 €. Le montant global de l'aide publique engagée s'élève à 1 188 572 € soit 90,71% de la maquette totale. 12 dossiers ont été soldés pour 392 368 € de FEADER, soit 52,4% des montants engagés et 47,5% de la maquette.

#### TO - 8.4.1 - Restauration des dommages causés aux forêts:

Cette opération ne sera mobilisée qu'en cas de dommages causés aux forêts. Aucun dommage dans les forêts de Poitou-Charentes n'a eu lieu sur la période 2014-2022.

### 1.6 Etat d'avancement de la Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et

## le développement économique dans les zones rurales

Cette priorité concerne pour le Domaine prioritaire 6A : les mesures 4, 6 et 8 (TO 4.2.2, TO 6.4.1, TO 6.4.3, TO 8.6.1) ; pour le domaine prioritaire 6B : les mesures 7 et 19 (TO 7.4.1, TO 7.5.1, TO 7.6.4, M19) et pour le domaine prioritaire 6C : le TO 7.3.1

- **Domaine Prioritaire 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois**

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.2.2	12 114 234 €	13	4 165 021,74 €	34,38%	11	1 629 473,91 €	13,45%
6.4.1	16 662 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
6.4.2	324 501 €	-	- €	0,00%	1	2 400,01 €	0,74%
6.4.3	94 412 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
8.6.1	1 016 850 €	7	188 535,06 €	18,54%	11	259 569,45 €	25,53%
<b>TOTAL</b>	<b>13 566 658 €</b>	<b>20</b>	<b>4 353 556,80 €</b>	<b>32,09%</b>	<b>23</b>	<b>1 891 443,37 €</b>	<b>13,94%</b>

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 20 dossiers ont été engagés en 2022 pour un montant de 4 353 557 € soit un taux d'engagement de 32,1%.
- 23 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 1 891 443 € soit un taux de paiement de 13,9%.

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.2.2	12 114 234 €	45	11 603 310,70 €	95,78%	32	5 598 706,58 €	46,22%
6.4.1	16 662 €	5	16 661,61 €	100,00%	5	16 661,61 €	100,00%
6.4.2	324 501 €	19	324 500,87 €	100,00%	19	324 500,87 €	100,00%
6.4.3	94 412 €	9	94 411,98 €	100,00%	9	94 411,98 €	100,00%
8.6.1	1 016 850 €	31	814 925,66 €	80,14%	22	590 130,45 €	58,04%
<b>TOTAL</b>	<b>13 566 658 €</b>	<b>109</b>	<b>12 853 810,82 €</b>	<b>94,75%</b>	<b>87</b>	<b>6 624 411,49 €</b>	<b>48,83%</b>

**Au total sur ce domaine prioritaire :**

- **109 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 12 853 811 € soit un taux d'engagement de 94,7%.**
- **87 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 6 624 411 € soit un taux de paiement de 48,8%.**

**TO 4.2.2 - Investissements pour la transformation/commercialisation de produits agricoles dans l'industrie agro-alimentaire :**

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la réalisation des investissements dans les domaines du stockage/conditionnement, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles relevant de l'annexe 1 du TFUE à l'exclusion des produits de la pêche, par les opérateurs de l'industrie agro-alimentaire.

Dans un souci de cohérence et de convergence des dispositions communes au TO IAA des 3 PDR, il a été décidé de procéder, dès la fin de l'appel à projets V1.1 c'est à dire au 1er janvier 2021, à la sélection des dossiers au fil de l'eau tel que cela est déjà en place pour ce TO IAA dans les PDR Aquitaine et Limousin.

Cette uniformisation de la procédure de sélection du TO IAA sur les 3 PDR conforte ainsi une équité de traitement des dossiers sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

En 2021, les vagues successives de la crise COVID ont continué à impacter le dispositif IAA dans sa mise en œuvre et sa réalisation ce qui s'est traduit par une augmentation des demandes de prorogation des projets d'investissements par les entreprises agroalimentaires. Ces retards dans le calendrier des projets sont essentiellement dus à la rupture de stock de matières premières, la difficulté d'obtenir des devis, une augmentation des coûts d'investissements dus à la flambée des prix de certaines matières premières (validité des devis très courte avec hausse des matériaux) et une certaine « frilosité » bancaire (difficulté d'obtention de financements bancaires pour boucler les projets).

En 2022, le contexte difficile d'approvisionnement en matières premières et la hausse des coûts se sont confirmés obligeant les entreprises agroalimentaires à revoir leur projet d'investissements à la baisse et/ou reporter le calendrier de réalisation.

Au total au cours de cette programmation, 45 dossiers ont été engagés représentant 11 603 311 € de FEADER mobilisant ainsi la totalité de la maquette 2014-2022, et 32 dossiers ont reçu un paiement pour un montant de 5 598 707 € de FEADER, soit plus de 48% de réalisation des engagements.

**TO 6.4.1 - Investissements pour la création-reprise d'activités non agricoles par des porteurs de projets non-agriculteurs :**

Cette opération a pour objectif de favoriser la création, le développement ou la transmission-reprise d'activités non agricoles et non forestières en milieu rural. Elle vise à maintenir un tissu dense d'activités en milieu rural (commerciales, artisanales) par le biais d'une aide à l'investissement.

Un appel à projet a été lancé en 2016. Les 5 dossiers sélectionnés ont été programmés, engagés et ont été payés en 2020 pour un montant 16 662 € de FEADER.

A titre d'exemple, la modernisation d'une l'entreprise de maçonnerie, la SARL ADAMY et CIE, a été

financée à hauteur de 2 503 € de FEADER pour un investissement global de près de 28 000 €. Cela a permis à l'artisan d'investir dans du matériel neuf afin de développer son activité et celle de ses deux employés.

Cette opération a été clôturée en 2019. Sa complexité de mise en œuvre, notamment du fait du respect du taux d'aide publique fixe et les perspectives de délais de traitement et de versement des demandes d'aides ont été jugées incompatibles avec les contraintes des entreprises concernées. La Région a néanmoins mis en place des politiques susceptibles de suppléer à ce dispositif dans le cadre de ses aides en faveur de l'économie territoriale (aide à l'installation et la modernisation des entreprises, opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce notamment).

Le Comité de suivi du 16 octobre 2019 a validé une proposition de transfert des crédits restant disponibles du TO 641 vers le TO 751. Ce transfert de 1,586 M€ a permis d'ouvrir un nouvel appel à projets en 2020 sur le TO 751, répondant ainsi à une forte demande des partenaires financiers et des porteurs de projets.

#### **TO 6.4.2 - Investissements dans des projets d'agritourisme et de centres équestres portés par des agriculteurs ou les membres d'un ménage agricole :**

Ce dispositif soutient les investissements dans des activités équestres ou d'agritourisme portées par des agriculteurs. Cette opération fait partie du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des exploitations agricoles (PCEA). Cette opération est fermée et désormais financée hors FEADER.

Ainsi, sur ce dispositif ce sont sur la période 2014-2017, 19 opérations qui ont été engagées et payées pour un montant total de FEADER de 324 501 €.

#### **TO 6.4.3 - Investissements pour le développement d'hébergements touristiques par des porteurs de projets non-agriculteurs :**

Cette opération vise à développer l'attractivité touristique en zone rurale par la création ou l'amélioration d'hébergements de petite capacité portés par des opérateurs privés touristiques.

Depuis 2020, la totalité des 9 projets déposés au fil de l'eau a été programmée, engagée et payée pour un montant total de 94 412 € de FEADER.

Cette opération a été clôturée en 2019. Sa complexité de mise en œuvre, notamment du fait du respect du taux d'aide publique fixe et les perspectives de délais de traitement et de versement des demandes d'aides ont été jugées incompatibles avec les contraintes des bénéficiaires concernées. La Région a néanmoins mis en place des politiques susceptibles de suppléer à ce dispositif dans le cadre de ses aides en faveur du tourisme.

Le Comité de suivi du 16 octobre 2019 a validé une proposition de transfert des crédits restant disponibles du TO 643 vers le TO 741. Ce transfert de 398 126 € a permis d'ouvrir un nouvel appel à projets en 2020 sur le TO 741, répondant ainsi à une forte demande des partenaires financiers et des porteurs de projets.

#### **TO 8.6.1 - Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière :**

Les entreprises de mobilisation des bois occupent une place singulière au sein de la filière forêt bois : situées à l'interface entre sylviculture et industrie, elles constituent de fait un maillon essentiel pour garantir la qualité d'approvisionnement des entreprises de la transformation des bois.

En soutenant la mécanisation des entreprises prestataires de travaux forestiers (ETF) et des exploitants forestiers, le TO 8.6.1 (Investissements dans les techniques forestières) a donc eu un double impact :

- en premier lieu, en aidant à la modernisation des équipements, elle a permis d'accroître la productivité et d'améliorer le niveau global des résultats des entreprises du secteur en les mettant en situation de mieux répondre aux demandes du marché,
- de manière plus globale, elle a participé au maintien de la compétitivité de l'ensemble de la filière forêt-bois en développant la mobilisation des bois par des techniques efficaces et respectueuses de l'environnement.

Les investissements ont porté principalement sur l'acquisition de machines d'abattage et de débardage.

L'engagement des crédits est conforme à la programmation. Le retard dans les paiements est pour partie imputable à la livraison de l'outil Osiris et des difficultés consécutives aux dossiers déposés par des crédits bailleurs.

En 2022, 8 dossiers ont été engagés pour 220 035,06 € de FEADER.

Depuis le début de la programmation, 31 dossiers ont été engagés pour 814 926 € de FEADER et une contrepartie régionale de 460 107 €. Le montant global de l'aide publique engagés s'élève à 1 293 533 € soit 80 % de la maquette totale. 22 dossiers ont été payés pour 590 130 € de FEADER, soit 72 % des montants engagés et 58 % de la maquette.

• **Domaine Prioritaire 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales**

Ce domaine prioritaire concerne les mesures 7 (soit 3 TO : 7.4.1 ; 7.5.1 et 7.6.4) et 19 (TO LEADER : 19.1 ; 19.2 ; 19.3 ; 19.4).

**Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2022**

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.4.1	15 659 356 €	-	- €	0,00%	28	2 172 007,39 €	13,87%
7.5.1	2 883 454 €	1	154 029,98 €	5,34%	3	60 943,22 €	2,11%
7.6.4	304 746 €	-	- €	0,00%	1	2 583,15 €	0,85%
19.1	412 712 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
19.2	27 691 872 €	167	4 541 438,14 €	16,40%	147	3 164 099,22 €	11,43%

19.3	1 178 334 €	2	85 708,66 €	7,27%	1	5 891,64 €	0,50%
19.4	6 596 394 €	19	785 142,35 €	11,90%	32	710 590,22 €	10,77%
TOTAL	54 726 868 €	189	5 566 319,13 €	10,17%	212	6 116 114,84 €	11,18%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 189 dossiers ont été engagés en 2022 pour un montant de 5 566 319 € soit un taux d'engagement de 10,2%.
- 212 dossiers ont été payés en 2022 pour un montant de 6 116 115 € soit un taux de paiement de 11,2%.

#### Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.4.1	15 659 356 €	126	15 542 019,23 €	99,25%	90	10 278 683,49 €	65,64%
7.5.1	2 883 454 €	22	2 788 132,87 €	96,69%	13	1 152 397,75 €	39,97%
7.6.4	304 746 €	6	304 745,59 €	100,00%	6	294 232,51 €	96,55%
19.1	412 712 €	8	131 556,36 €	31,88%	5	72 711,92 €	17,62%
19.2	27 691 872 €	901	19 907 357,21 €	71,89%	614	12 477 828,17 €	45,06%
19.3	1 178 334 €	9	184 851,27 €	15,69%	7	80 587,63 €	6,84%
19.4	6 596 394 €	129	5 472 630,51 €	82,96%	102	4 566 223,78 €	69,22%
TOTAL	54 726 868 €	1 201	44 331 293,04 €	81,00%	837	28 922 665,25 €	52,85%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **1 201 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 44 331 293 € soit un taux d'engagement de 81%.**
- **837 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 28 922 665 € soit un taux de paiement de 52,8%.**

#### TO 7.4.1 - Développement des services de base pour la population rurale :

Cette opération permet de soutenir, en zone rurale, les projets de maisons de santé, les maisons de services au public, les équipements pour l'enfance et la jeunesse, les commerces de proximité, les équipements

culturels et sportifs et les mobilités.

La sélection des projets au fil de l'eau s'est achevée en 2018, ce sont 77 projets pour un montant de près de 8,6 M€ FEADER qui ont pu être programmés et engagés.

A partir de 2018, les projets sont sélectionnés par appels à projets permettant de mieux cibler les priorités par typologie de projets. Un premier appel à projets lancé en 2017-2018 a permis de sélectionner, programmer et d'engager 20 projets pour un montant de plus de 2,7 M€.

Le Comité de suivi du 16 octobre 2019 a validé une proposition de transfert des crédits restant disponibles du TO 643 vers le TO 741. Ce transfert de 398 126 € a permis d'ouvrir un nouvel appel à projets, répondant ainsi à une forte demande des partenaires financiers et des porteurs de projets.

Cet appel à projet a été élaboré fin 2019 avec les partenaires financiers et a ouvert en mars 2020. Le contexte de la crise sanitaire a nécessité un décalage des délais de dépôt et d'instruction. Ce sont 21 projets qui ont été sélectionnés en novembre 2020. Ils ont été programmés et engagés en 2021. La totalité de l'enveloppe prévue pour l'appel à projets a été utilisée (soit 4,42 M€).

La programmation du TO 7.4.1 a permis d'accompagner au total 118 projets répartis entre les projets de Maisons et centres de santé pluridisciplinaires, les lieux d'accueil et de loisirs enfance-jeunesse, les commerces de proximité (derniers commerces, multiservices) et les équipements culturels et sportifs et les mobilités du quotidien pour un montant total de 14 118 556 € de FEADER.

A titre d'exemple, la réalisation de la Maison de santé pluridisciplinaire de la commune de Rochefort a été financée à hauteur de 449 104 € de FEADER pour un investissement global de 1 380 450 €. Dans le cadre de la désertification médicale, ce projet va permettre au territoire de Rochefort, d'accueillir dans un cadre adapté, cinq médecins généralistes, trois infirmiers, un médecin psychiatre, une sage-femme et un médecin psychiatre. Cette structure va privilégier la mixité des compétences sur site et le déploiement d'un partenariat avec les structures déjà présentes (pharmacie, kinés...).

Depuis le début de la programmation, 90 projets ont été payés en totalité ou en partie pour un montant de 10 278 683 € de FEADER.

### **TO 7.5.1 - Investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives et touristiques :**

Cette opération permet de soutenir, en zone rurale, les projets touristiques d'infrastructures récréatives, les équipements d'information touristique, l'itinérance douce (dont les vélos routes-voies vertes).

La sélection des projets au fil de l'eau s'est achevée en 2018, au total ce sont 11 projets qui ont pu être programmés et engagés pour un montant de FEADER de près d'1 M€.

A partir de 2018 les projets sont sélectionnés par appels à projets permettant de mieux cibler les priorités par typologies de projets. Un premier appel à projets a permis de sélectionner, programmer et engager 6 projets pour un montant de près d'1M€.

Le Comité de suivi du 16 octobre 2019 a validé une proposition de transfert des crédits restant disponibles du TO 641 vers le TO 751. Ce transfert de 1,586 M€ a permis d'ouvrir un nouvel appel à projets en 2020 sur le TO 751, répondant ainsi à une forte demande des partenaires financiers et des porteurs de projets.

Cet appel à projet a été élaboré fin 2019 avec les partenaires financiers et ouvert en mars 2020. Le contexte de la crise sanitaire a nécessité un décalage des délais de dépôt et d'instruction. Ce sont 3 projets qui ont été sélectionnés en novembre 2020 (pour près d'1 M€). Ils ont été programmés et engagés en 2021.

La programmation du TO 7.5.1 a permis d'accompagner au total 20 projets dont 12 projets touristiques d'infrastructures récréatives et d'équipements d'information touristique et 8 projets d'itinérance douce (dont les vélos routes-voies vertes) pour un montant total de 2 788 132 € de FEADER.

A titre d'exemple, la création d'un sentier littoral d'interprétation sur le secteur de l'île d'Oléron a été financée à hauteur de 497 700 € de FEADER pour un investissement global de 790 000 €. Cela va permettre de d'accueillir les promeneurs sur des espaces naturels et de mettre en valeur le patrimoine de l'île.

Depuis le début de la programmation 13 projets ont été payés en totalité ou en partie pour un montant de 1 152 397 € de FEADER.

#### **TO 7.6.4 - Préservation et réhabilitation du petit patrimoine bâti :**

Cette opération permet de soutenir les réhabilitations et restaurations des éléments bâtis du patrimoine. Les projets ont été programmés au fil de l'eau. Le nombre de dossiers et les montants demandés ont atteint le niveau de l'enveloppe prévue.

Depuis 2020, la totalité des 6 projets déposés au fil de l'eau a été programmée, engagée et payée pour un montant de 294 233 € de FEADER.

#### **M19 – LEADER :**

En 2014, 19 territoires, couvrant la quasi-totalité du territoire du PDR Poitou-Charentes, ont porté une candidature pour être un Groupe d'Action Locale LEADER. En juin 2015, tous ont été sélectionnés par un comité de sélection composé d'experts, des services et des élus de la collectivité.

En 2022, la mesure 19 du PDR Poitou-Charentes a fait l'objet de différentes avancées :

Les conventions AG-OP-GAL ont été mises à jour en 2022 par avenant pour modifier notamment : les fiches actions, les mouvements de maquettes financières (profils de paiement et dotations complémentaires), et le report des délais de fin de programmation (date limite d'engagement juridique),

Le rythme d'engagement et de paiement est soutenu, cela s'explique notamment par la décision de l'Autorité de gestion de mettre en place d'importants moyens humains et financiers dont :

- des avances aux bénéficiaires mises en place à partir de novembre 2018 ; avec un budget réservé de crédits régionaux ;
- la création et le recrutement de 31 ETP, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, depuis 2017 pour gérer les dossiers LEADER, et un renforcement en 2021 avec 6 nouveaux ETP sur des contrats de projets ;
- la mise en place de contreparties financières, avec une enveloppe de crédits régionaux pour chaque GAL ;
- la prise en charge en plus des crédits européens, par le biais de crédits régionaux, de l'ingénierie des

GAL ;

- la mise en place de réunions bilatérales AG/GAL afin d'appuyer les GAL dans l'optimisation de la consommation des crédits LEADER.
- l'attribution de crédits de transition en 2021 et 2022 aux GAL via un appel à candidatures dont l'accès était conditionné à l'obtention d'un taux de paiement minimum.

L'ensemble des dossiers de la sous-mesure 19.1 pour l'aide préparatoire à la programmation 2014-2020 étaient payés depuis 2018, l'enveloppe initiale était consommée. Afin de financer l'aide préparatoire pour la programmation 2021/2027, les crédits de transition ont permis d'abonder à nouveau cette enveloppe 19.1 d'un montant de 1 344 107 € (630 307 € pour le PDR Aquitaine, 256 800 € pour le PDR Limousin et 457 000 € pour le PDR Poitou-Charentes).

La programmation des dossiers financés via les fiches actions des GAL au titre de la sous-mesure 19.2 a été soutenue avec 167 programmations et engagements pour un montant total de FEADER de 4,57 M€ en 2022 pour les 19 GAL du PDR Poitou-Charentes. 136 dossiers ont également été payés en partie ou en totalité pour un montant de 3,2 M€ de FEADER.

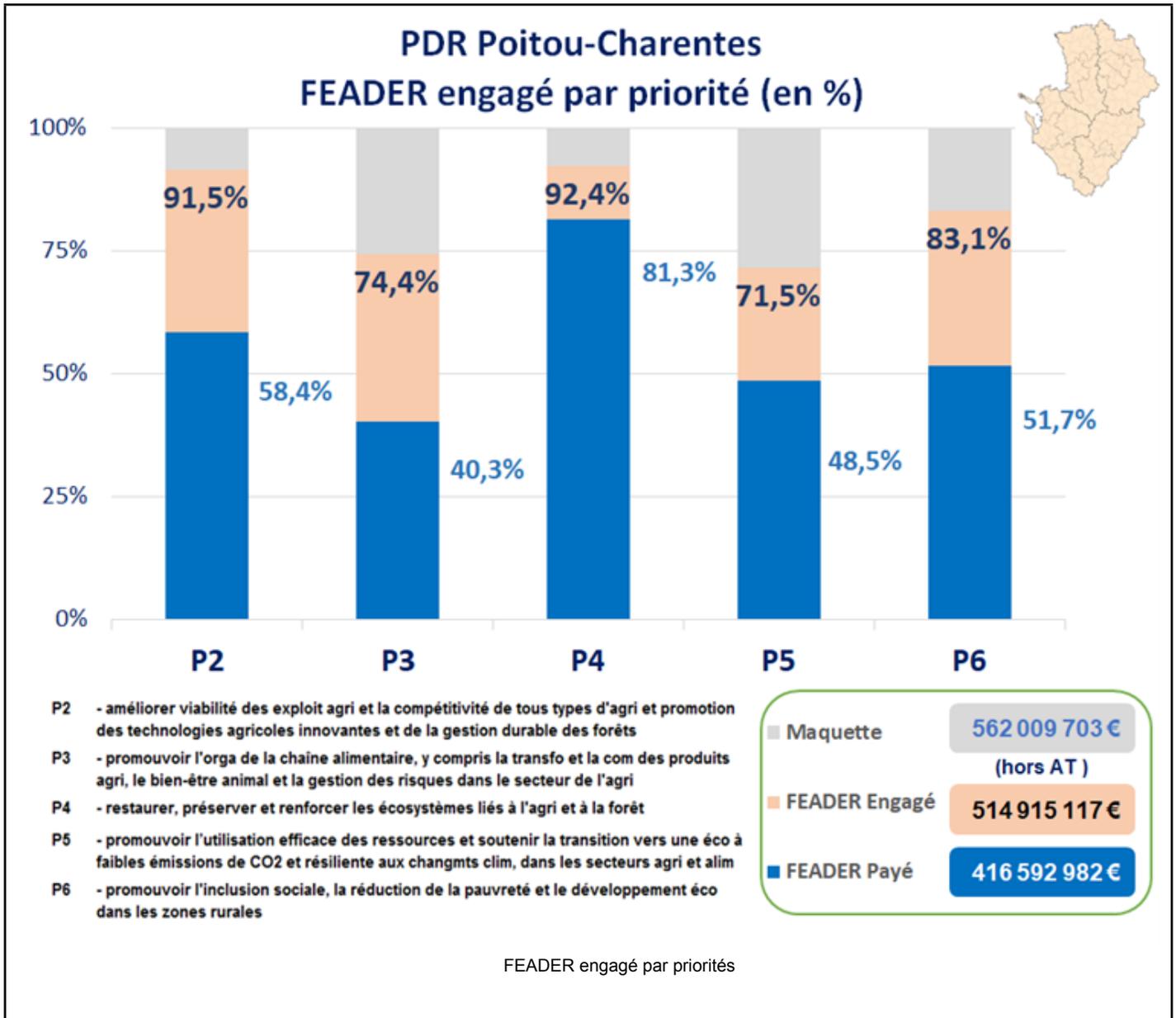
Enfin, les dossiers d'animation et de gestion des stratégies locales de développement (sous mesure 19.4) ont fait l'objet de 19 dossiers programmés et engagés pour un montant total de plus de 800 000 € de FEADER et de 16 paiements pour 710 590€ de FEADER.

L'Autorité de gestion a, par ailleurs, organisé plusieurs temps d'échanges avec les GAL des PDR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, afin d'assurer un dialogue régulier et de répondre aux difficultés rencontrées localement par les GAL.

Des temps d'accompagnement à l'optimisation de la fin de gestion ont été organisés dans chaque département du PDR Poitou-Charentes (3 réunions les 30/11, 8/12 et 9/12/2022).

En 2022, plusieurs temps d'accompagnement à la sélection pour la nouvelle programmation 23-27 ont réuni l'ensemble des GAL (une centaine de participants lors de chaque temps) :

- 15 février 2022 webinaire de présentation de l'appel à candidatures du volet territorial des programmes européens 21-27 : cadre de réponse, méthodologie d'accompagnement.
- 7 mars 2022 webinaire sur les lignes de partage au sein du volet territorial et avec les autres dispositifs.
- 17 et 22 mars 2022 (à Pessac et Limoges) séminaires et ateliers en présentiel d'appui à la préparation des candidatures : décliner sa stratégie en plan d'actions, construire une stratégie de développement local équilibrée.
- 7 avril 2022 webinaire de présentation des modalités de mise en œuvre des groupes et conflits d'intérêt.
- 16 et 24 novembre 2022 webinar de présentation du cadre conventionnel AGR/GAL pour la mise en œuvre des stratégies locales intégrées 21-27 : présentation de l'étape du conventionnement pour les GAL et des documents.



**1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet.

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

#### **Une conduite en commun des évaluations des 3 PDR Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes**

Le plan d'évaluation, tel qu'il a été rédigé dans le chapitre 9 du PDR pose les grands principes des activités de suivi et d'évaluation. Ces grands principes ne sont pas remis en cause, mais un travail a été réalisé pour préciser les modalités de conduite des activités d'évaluation, dans le contexte de la Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, pour faciliter le pilotage unique des 3 programmes, il semble pertinent de conduire en commun les évaluations des trois PDR. Cela présente également pour avantage de :

- permettre une définition en commun des orientations en matière d'évaluation,
- conduire ces évaluations avec une méthode partagée, pour réaliser plus facilement des analyses comparées entre les trois programmes,
- faire des économies d'échelle.

Pour autant, pour chaque évaluation, les spécificités liées aux trois territoires seront prises en compte afin d'analyser l'impact du FEADER sur chacun des territoires en lien avec les diagnostics et les analyses AFOM réalisés en début de programmation.

Parallèlement à cette construction du plan d'évaluation FEADER Nouvelle-Aquitaine, une réflexion a été menée sur la convergence des plans d'évaluation dans une vision multi fonds. L'objectif est de rationaliser les démarches d'évaluation en recherchant une mutualisation des méthodes et des études.

La convergence s'est faite en 2018 autour des objectifs thématiques de la contribution à l'UE 2020 en identifiant les questionnements communs aux différents FESI et en prenant en compte des questionnements transversaux tels que les principes horizontaux. Il sera maintenu la spécificité des questionnements liés à chaque fonds et à chaque programme pour répondre aux questions évaluatives initialement prévues dans chaque plan d'évaluation.

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Les activités d'évaluation ont débuté à l'été 2018 en lançant un appel d'offre pour choisir un prestataire pour accompagner l'AG dans ses questions évaluatives. La mission du prestataire s'est déroulée de novembre 2018 à juin 2019. Ses missions consistaient à :

- établir un référentiel d'indicateurs additionnels opérationnel ;
- collecter les données;
- mener des enquêtes bénéficiaires;
- alimenter les 3 rapports renforcés notamment en proposant les éléments de réponses aux questions évaluatives issues des règlements européens ;

Un comité technique et un comité de pilotage ont été constitués dans ce cadre. Le COPIL est composé des référents des dispositifs, des agents du service FEADER, des référents évaluations des 3 PDR ainsi que des évaluateurs et a permis de :

- choisir les indicateurs additionnels les plus pertinents
- orienter les travaux lors d'un point d'étape intermédiaire de l'évaluation;
- à partir des résultats obtenus pour les questions évaluatives, compiler des conclusions et recommandations pour la fin du programme et dans la perspective du prochain programme.

A partir de 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un programme d'évaluation inter-fonds sur différentes thématiques. Dans ce cadre, deux évaluations ont été initiées en 2021 sur des thématiques en lien avec le FEADER.

L'une sur la compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens, l'autre sur la compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine.

L'évaluation portant sur la compétitivité économique s'inscrit dans les priorités :

- 2 (amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts)
- 3 (promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture)
- 6 (promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales) du FEADER.

Elle porte sur le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCEAE) et notamment le Plan de modernisation des élevages, les investissements collectifs en CUMA, les investissements dans les Industries Agro-alimentaires, la qualité des produits (SIQO) et la Dotation Jeune Agriculteur. Dans ce cadre elle a pour missions de :

- réaliser un bilan physico-financier des résultats obtenus par la politique évaluée et d'analyser son efficacité;
- permettre une analyse des effets produits par les interventions des fonds structurels sur les bénéficiaires et les territoires ;
- analyser l'efficacité des programmes sur la politique évaluée ;
- rendre compte de la pertinence des objectifs et des actions élaborées ;
- élaborer des recommandations sur les évolutions à opérer dans la perspective de la prochaine génération de programmes européens 2023/2027.

Un rapport d'évaluation inter-fonds a été remis à l'Autorité de Gestion en juin 2022 dont la synthèse se trouve en section 2.e.

En ce qui concerne l'évaluation centrée sur l'innovation, seule la mesure 16 ou Partenariat Européen pour l'Innovation est traitée pour le FEADER avec pour objectifs :

- d'évaluer l'efficacité de la mesure au regard des priorités de l'Union Européenne à propos de l'emploi, la croissance, l'investissement/marché intérieur, la politique commerciale ;

- d'évaluer l'efficacité de la mesure au regard des principes horizontaux de l'Union Européenne à propos de la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes, la prévention de la discrimination.

Un rapport d'évaluation inter-fonds a été remis à l'Autorité de Gestion en juillet 2022 dont la synthèse se trouve en section 2.e.

Enfin une troisième évaluation a été lancée dans le courant de l'année 2022 et porte sur le renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables, la prévention des risques environnementaux, l'adaptation au changement climatique, la protection du patrimoine culturel, de la biodiversité et des continuités écologiques.

Cette évaluation est donc en lien avec les priorités 4 (restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie) et 5 (promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie) du FEADER. Elle portera sur les mesures qui y sont rattachées, notamment les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), l'Agriculture Biologique, l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), Natura 2000.

### **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Les données de suivi sont collectées à travers les demandes d'aide ou demandes de paiement. Au cours de la «phase d'outillage» de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte.

Lors de la formation des services instructeurs à l'outil informatique, un volet spécifique sur les indicateurs de suivi est développé.

Les travaux liés au monitoring (OSIRIS) et à la valorisation des données qui en sont issues (ValOsiris, expert valo) ont été engagés pour répondre aux besoins d'alimentation des tableaux du Rapport annuel et du cadre de performance. Pour les mesures HSI-GC, l'outil OSIRIS permet l'extraction des données nécessaires au suivi financier du programme (codes et libellés des mesures et sous-mesures, période transitoire, domaine prioritaire, nombre de dossiers engagés, nombre de dossiers payés, montant FEADER, montant de la contrepartie nationale et du top up national, part et top up Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et

de la Forêt (MAAF) / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) / « autre Etat » / Région / Département / Agence de l'Eau / « autre hors Etat », engagements juridiques externes, paiements et paiements externes). Ces données permettent ainsi de suivre le taux d'engagement et le taux de paiement à différents niveaux (opération / type d'opération, sous-mesure, mesure, domaine prioritaire, priorité).

Un onglet spécifique « indicateurs » a été créé dans l'application et est disponible pour le paramétrage, depuis mars 2017. Les dispositifs sont instrumentés progressivement pour pouvoir extraire les données directement de l'outil via des valorisations de données (ValOSIRIS et profil expert valo). La saisie sera réalisée au fil de l'eau au moment de l'instruction et des contrôles avant paiement. L'outil ISIS permettra l'extraction des données des mesures SIGC. De plus, l'autorité de gestion met à jour mensuellement, un tableau de suivi des dossiers programmés suite à son instance de programmation.

En outre, un groupe de travail Suivi-Evaluation s'est formé au niveau national en 2015. Il réunit le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), les Autorités de Gestion, et l'Observatoire du Développement Rural (ODR). Son objectif est d'établir une « bible » de l'évaluation en s'appuyant sur la note d'orientation d'août 2015 du comité de développement rural « suivi des programmes 2014-2020 - tableaux pour les rapports annuels de mise en œuvre » (traduction en français du document Monitoring 2014-2020 – Implémentation report tables réalisée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire). Les travaux du groupe de travail portent sur les mesures HSIGC et les indicateurs européens avec pour objectif d'aboutir à un tableau des indicateurs de suivi 2014-2020 précisant : le type d'indicateur, à quelle opération et domaine prioritaire il s'applique, les consignes de la Commission européenne, des règles communes de gestion, les données à extraire d'ISIS ou d'OSIRIS et comment procéder aux extractions/requêtes. Un groupe de travail restreint issu de ce groupe travaille par ailleurs spécifiquement sur le RAMO (élaboration des tableaux du RAMO et de requêtes pertinentes via l'ODR pour la préparation des RAMO).

Pour les mesures du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC), des extractions du logiciel ISIS sont disponibles pour nous permettre de récolter les données ICHN, MAEC et BIO des différentes campagnes. Un groupe de travail "COMOP" SIGC est également formé au niveau national réunissant le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, l'Agence de Services et de Paiement et les autorités de gestion. Les questions relatives à l'évaluation des mesures SIGC seront abordées dans ce groupe.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

Aucune évaluation achevée définie

## **2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.**

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

### **Evaluation portant sur la compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine :**

En ce qui concerne le volet FEADER de l'étude, il est à relever qu'en septembre 2021, 19 931 dossiers étaient programmés, ce qui représente 261,7 millions d'euros de crédits européens.

L'évaluation note la prédominance de la thématique agricole.

Elle met aussi en exergue le fait que les effets directs et indirects sur l'emploi, l'inclusion sociale comme la réduction de la pauvreté (objectifs de la stratégie Europe 2000) s'avèrent être « faibles et variables » et surtout contrecarrés par un environnement économique extérieur peu favorable.

Néanmoins, il est constaté que 80% des bénéficiaires interrogés considèrent les mesures mises en œuvre sont conformes à leurs attentes.

Cette constatation est renforcée par l'adaptation des critères de sélection et d'éligibilité aux particularités du territoire permettant alors d'assurer des priorités, de sélectionner des projets et ce tout en offrant l'opportunité de maintenir une valeur ajoutée aux subventions.

De plus, le choix d'allier subventions et instruments financiers s'avère être approprié puisque cette combinaison offre un soutien à l'investissement, une stabilité de ressources face aux charges et coûts en constante augmentation et un accès facilité aux services bancaires.

Cette expertise mesure aussi l'efficacité des opérations sur la compétitivité.

Ainsi, il est mentionné que ces dernières ont des effets significatifs et positifs.

Elles concourent à la fois à parfaire l'environnement au travail (conditions, productivité physique, extension de capacité) dans le cadre de la modernisation de l'élevage et à combiner l'ajustement des pratiques agricoles avec les enjeux environnementaux et à produire des impacts tangibles sur les coûts.

Cette analyse conclut ainsi que les Domaines Prioritaires (2A ; 2B et 3A) concernés par cette évaluation interviennent plutôt sur les coûts des facteurs de production. Les actions déployées visant la compétitivité sont cohérentes entre elles, mais agir en faveur de la compétitivité appelle néanmoins à une coordination des interventions dépassant le cadre stricto sensu des PDR de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Elle relève par ailleurs qu'en dépit de contretemps relatifs à des difficultés de paramétrage des différents outils, de PDR adoptés plus tardivement qu'initialement prévu (retardant essentiellement le programme LEADER), la mise en œuvre a été soutenue.

La fusion en 2016 n'a pas ralenti celle-ci puisque l'Autorité de Gestion a procédé à la clôture de certaines opérations (peu de dossiers, investissements financiers de faible envergure...), elle a concomitamment réalisé une simplification des PDR et elle a aussi adopté un principe de réalisme en adaptant régulièrement

les indicateurs de performance et leur suivi.

Ainsi, ces choix ont contribué à activer l'application des mesures.

Parallèlement, la collectivité a fait preuve d'un pragmatisme organisationnel (renforcement d'équipes, formation...) en son sein mais aussi entre celle-ci et les services de l'Etat facilitant encore l'application des opérations étudiées.

Dans le cadre du périmètre d'évaluation, il est en outre constaté que les différents fonds examinés respectent chacun leurs domaines de compétences respectifs.

La seule réelle difficulté a résidé dans les liens entre le 1er et 2d pilier de la PAC. Les mesures portées par l'Autorité de gestion dans le cadre du FEADER et les résultats recherchés à propos de la « double performance économique et environnementale » et la « compétitivité prix » ont pu être « contrariés » par l'importance de l'investissement financier développé par le 1er pilier. Cela a été amoindri au fur et à mesure de la programmation par le biais des évolutions régulières de la PAC.

Fort de ces constats, le rapport d'évaluation préconise à l'Autorité de gestion des pistes d'amélioration à envisager pour la programmation RDR 4 :

### **1-Améliorer le contexte et les conditions de reprise et de création d'activité :**

- faciliter l'accès au foncier par des dispositifs de stockage et de portage foncier,
- maintenir les soutiens aux accompagnements des transmissions et aux installations,
- combiner les instruments financiers à articuler avec la dotation JA,
- constituer un « pack installation » pour faciliter l'accès à certaines mesures et rendre plus visible la politique régionale.

### **2-Ajuster le PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations) :**

- adapter les dépenses et investissements aidés dans le PCAE aux enjeux d'actualité et structurels des filières,
- conditionner l'aide à une démarche de progrès,
- inscrire l'aide dans un contexte de contrat de transition.

### **3-Optimiser les soutiens dédiés à la première transformation des produits :**

- maintenir les subventions aux investissements des IAA notamment de 1ère transformation,
- étudier l'opportunité et la faisabilité du déploiement d'instruments financiers,
- coordonner dans le cadre de « contrat de filières » les mesures investissements et de coopération.

En outre, l'étude préconise de maintenir un périmètre distinct entre le FEADER et le FEDER en ce qui concerne le dispositif IAA et ce en s'appuyant sur l'assiette éligible des projets ; l'intervention du FEDER étant considérée comme pertinente et efficace dans le domaine de l'agroalimentaire.

Il est à préciser que ces recommandations ont bien évidemment été émises pour permettre à l'Autorité de gestion de préparer au mieux les programmations à venir et ainsi faciliter leur lancement et mise en œuvre.

### **Evaluation portant sur la compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens :**

Cette évaluation se décompose en deux étapes : la première réalisée en 2022 porte sur les premières investigations et préconisations, la seconde prévue pour le début de l'année 2023 permettra d'affiner et d'actualiser les résultats.

Au stade de l'étape 1 concernant le FEADER, les entretiens de cadrage ont mis en évidence que le fonds avait été mobilisé avant tout, en matière d'innovation, via le PEI « Programme Européen pour l'Innovation », et notamment le soutien de 7 Groupes Opérationnels (GO) dont les objectifs sont de développer des partenariats entre les acteurs en matière d'innovation : 4 en ex-Aquitaine, 1 en ex-Limousin et 2 en ex-Poitou-Charentes. L'analyse des données de programmation montre qu'à fin 2020, 1,4M€ de FEADER a été engagé à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine (soit 53% de la maquette régionale). Ceci est notamment dû à un démarrage de la programmation tardif sur ce volet (2018-2019). Compte-tenu de l'état d'avancement de la programmation, il a été proposé d'analyser les effets et impacts du FEADER en matière d'innovation au cours de l'étape 2 de la mission. Cela permettra d'analyser les projets issus des GO avec un état d'avancement plus important, utile à l'analyse des effets et impacts.

Ces évaluations sont consultables sur le site l'Europe en Nouvelle-Aquitaine à l'adresse suivante : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/mediatheque.html>

### **2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucune activité de communication définie

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucun suivi défini

### 3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

#### 3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

L'année 2022 est la dernière année de la programmation pour la plupart des opérations du Programme de Développement Rural. C'est une année encore marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID 19. L'Autorité de gestion continue à se mobiliser pour mettre en œuvre de manière efficace la fin de gestion de cette programmation. Pour cela elle a initiée en 2022 un important travail d'évaluation des besoins en crédits Feader afin de préparer pour le début de l'année 2023 une nouvelle modification des maquettes destinées à gérer de façon optimale la fin de la programmation 2014-2022.

Dans le même temps l'Autorité de gestion a créé une trentaine de postes à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, afin de sécuriser et d'absorber la masse conséquente de dossiers restant à traiter au niveau des paiements dans le cadre de la fin de gestion de cette programmation. En effet 40% des crédits engagés sur les mesures hors surfacique (HSIGC) restent à payer fin 2022, auxquels il faudra ajouter les engagements qui auront encore lieu en 2023.

Une note à destination des services instructeurs leur sera adressée en 2023 afin d'apporter les précisions nécessaires à la gestion de la fin de la programmation 2014-2022.

Cette note aura pour but de rappeler les dates clés, les points d'attention en termes de calendrier et d'indiquer certaines bonnes pratiques à mettre en place dans le cadre de la fin de programmation. Elle précisera également les modalités de traitement des dossiers dans différents cas identifiés.

Enfin ce plan de recrutement a été accompagné d'un plan de formation ainsi que de la rédaction d'un livret de « bienvenue dans la Communauté FEADER » qui a pour objectif de fournir les éléments de compréhension indispensables au fonctionnement du FEADER pour faciliter le travail des agents dans leurs missions quotidiennes et donc faciliter la mise en œuvre du PDR.

#### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	574 152 662,00	72,78	60,56

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotations financières totales du PDR [Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	574 152 662,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	574 152 662,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Les 3 programmes de développement rural de Nouvelle-Aquitaine mentionnent, dans leur section 17, le rôle, les missions, les instances de pilotage et les moyens de mise en œuvre d'un réseau rural régional (RRNA).

Une présentation de la gouvernance et des missions conférées au RRR a été réalisée lors des Comités de suivi du 21 juin 2017, du 27 juin 2018, du 17 octobre 2019, du 05 novembre 2020 et du 10 novembre 2021. Le RRNA a un éventail de missions larges et riches, permettant de répondre aux objectifs définis par l'Europe.

A l'échelle régionale, il s'agit de décliner de façon opérationnelle les objectifs mentionnés par la Commission. Le RRNA doit ainsi :

- Animer, avec un caractère opérationnel et depuis un ancrage territorial régional, la mise en réseau des acteurs régionaux de développement rural, en lien avec les autres échelons,
- Communiquer sur la mise en œuvre des PDR et leurs résultats afin de donner à voir l'action publique au cœur des territoires ruraux et favoriser l'émergence de nouveaux projets,
- Capitaliser, via une mission de veille et de repérage, sur les expériences menées afin de favoriser le transfert de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques et la qualité des projets,
- Décloisonner les relations entre acteurs du développement rural afin de promouvoir les actions transversales et multisectorielles, souvent vectrices d'innovation.

Le RRNA a, également, pour objectifs spécifiques de :

- diffuser de l'information sur le contenu des trois PDR et sur les opérations financées,
- mettre en relation les acteurs ruraux, potentiels bénéficiaires du FEADER,
- faire échanger des idées, capitaliser les expériences, générer des analyses, apporter un regard critique et innovant,
- favoriser l'atteinte des cibles fixées dans le PDR,
- apporter à l'Autorité de Gestion des éléments de justification pour ajuster les programmes européens,
- organiser des moments de réflexion sur des thématiques particulières liées aux mesures de développement rural,
- proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et d'échanges d'expériences et un accompagnement collectif sur des sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG,
- valoriser les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR,
- réaliser l'articulation avec le Réseau Rural National, notamment la remontée de données et relayer ses communications pour favoriser l'émergence de projets, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation,
- participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses

informations.

La coordination et l'animation du Réseau rural régional Nouvelle-Aquitaine se fait par un agent référent, au sein des équipes de la Région, appuyé par une cellule d'animation externe chargée d'animer les activités du réseau pour les 3 PDR sur la période 2018-2020.

La sélection de cette cellule d'animation s'est faite par le biais de la commande publique (prestation) dont les éléments préparatifs de recrutement avaient été élaborés fin 2017.

Fin 2020, un avenant a prolongé d'un an la durée d'exécution du marché, jusqu'au 31/12/2021, en particulier en raison du contexte sanitaire, et du retard d'exécution courant 2019 en raison de la vacance du poste dédié à l'animation du Réseau.

Un cahier des charges avait été établi sur la base des missions suivantes :

- Travailler sur les exemples de projets du PDR en lien avec le RRN,
- Proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et un accompagnement collectif sur des sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG
- Mettre en commun les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR
- Relayer les communications émanant du Réseau rural national pour favoriser l'émergence de projet, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation
- Participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses informations

Un Comité de Pilotage associant les services de l'Etat (DRAAF, DREAL et SGAR) et les services opérationnels de la Région a été mis en place en début d'année 2019. Il s'est réuni le 29 mai 2019, le 23 janvier, le 13 novembre 2020 et le 30 septembre 2021.

L'Assemblée Générale de lancement du Réseau s'est tenue le 19 juin 2019. Elle rassemble plus de 70 participants. L'Assemblée Générale intermédiaire, prévue initialement en juin 2020, a été réalisée en distanciel, après plusieurs reports dus à la crise sanitaire. Elle s'est tenue le 15 décembre 2020 et a réuni 69 participants.

L'assemblée Générale de clôture du Réseau s'est tenue le 23 novembre 2021. Elle a rassemblé 35 participants, dans un format mixte distanciel et présentiel, avec visites de terrain.

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

L'année 2021 a été marquée essentiellement par la fin de la prestation du réseau rural régional, impliquant dès lors l'absence de données nouvelles dans le RAMO 2022.

#### **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

L'année 2022 est marquée par une communication axée sur une fin de programmation 2014/2022 et une

communication de lancement du nouveau programme 2023/2027.

Une stratégie de communication interfonds sur la période 2021/2027 a été élaborée pour permettre une cohérence des actions de communication et pour donner une plus grande visibilité de l'action de l'Europe en région. Communiquer par thématiques et non par fonds.

Les objectifs de la communication sont de :

- Assurer la transparence et la notoriété de l'Europe
- Transmettre les valeurs européennes et montrer l'impact des fonds européens pour le développement régional,
- Faciliter la mise en œuvre de la programmation,

### **Les actions 2022 :**

- Le lancement des programmes
  - Elaboration d'une nouvelle charte pour marquer la nouvelle période
  - Un évènement phare de lancement. Sous forme de plateau TV, une demi-journée tournée essentiellement vers des témoignages et l'illustration de projets soutenus, avec l'apport de grands témoins sur des grands thèmes stratégiques européens : une Europe plus verte, plus compétitive, plus proche de ses habitants et mieux préparée à l'emploi.
  - 13 réunions territoriales sur les 12 départements ont permis d'informer les partenaires locaux et porteurs de projets sur les possibilités de financements européens.
  - Un 12 pages « Cap sur 2027 » a pour objectif de mieux faire comprendre l'action de l'Europe en région au grand public. Ce document, illustré de projets financés par les fonds européens, est distribué à l'occasion d'évènements + version numérique sur site et réseaux sociaux.
  - Des vidéos permettent de concrétiser l'action de l'Europe en donnant la parole aux bénéficiaires.

### ***Statistiques :***

*Nombre de participants au lancement : + de 260 personnes*

- Le Joli Mois de l'Europe (JME)

Cette action consiste à impulser l'organisation d'actions en mai en lien avec l'Europe et les labelliser JME par l'affichage d'un visuel dédié et la distribution d'objets promotionnels.

Les structures sont invitées à inscrire leurs actions sur une page dédiée au Joli Mois de l'Europe et à utiliser le #JMEurope sur tous les réseaux sociaux.

Plusieurs actions :

- Partenariat avec 6 micro-influenceurs de la région qui ont partagé en vidéo leurs expériences avec le JME
- L'organisation d'un concours en ligne « Mieux connaître l'Europe » est l'occasion d'initier les plus jeunes à l'Europe de manière ludique.
- Sur les réseaux sociaux : Mise en lumière des évènements du JME,
- Achat d'espaces sur des sites internet, Snapchat, Twitter, Facebook, Instagram, abribus, revue.

- Relations presse

***Statistiques :***

+ de 200 évènements

143 retombées médias dont 85% d'articles mentionnant le JME et 280 millions occasions d'être vu

90 contenus créés pour près de 182 528 impressions

- Actualisation du site internet

La programmation 23/27 a été intégrée sur le site tout en maintenant les informations encore utiles pour la programmation 14/22.

Une mise en ligne régulière sur le site internet a vocation à informer le grand public, les porteurs de projets et à accompagner les partenaires et les bénéficiaires.

***Statistiques :***

*La page du site Appels à projets 5252 vues*

*La page du site FEADER – LEADER : 3541 vues*

*La page du site Qu'est-ce que le FEADER : 1142 vues*

- Actions récurrentes :

- Un accompagnement des bénéficiaires dans leurs obligations de publicité. Sont à leur disposition des notices sur les obligations de publicité, des autocollants Europe dans plusieurs formats, une plaque générique, des vidéos. Ces supports ainsi que les maquettes d'affiche A3, panneau de chantier, plaque, logos sont téléchargeables sur le site internet :

**[http://bit.ly/obligations\\_comUE](http://bit.ly/obligations_comUE)**

***Statistiques***

*La page aux obligations de publicité : 3984 vues*

- Présence sur les réseaux sociaux <https://www.facebook.com/Europeennouvelleaquitaine> et <https://twitter.com/UEenNouvelleAqui> pour mieux faire connaître l'action de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine auprès du grand public. Une stratégie a été rédigée permettant d'alterner les actualités, les témoignages et informations sur les aides européennes.

***Statistiques réseaux sociaux : (nombre d'abonnés):***

*Twitter : 2876*

*Facebook : 2529*

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	11-09-2018
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Oui
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Oui
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12-11-2018

Liste des instruments financiers

Nom de l'instrument financier	Type d'instrument financier	Fonds de fonds associé
Alter'NA	Fund of funds	
Alter'NA	Fund of funds specific fund	Alter'NA

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1 Référence (numéro et intitulé) de chaque axe prioritaire ou mesure visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	M04 - Investissements physiques (article 17) M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19) M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEADER
3.01 Montant des fonds ESI engagés dans l'accord de financement dans le ou les domaines prioritaires visés à l'art. 5 du règ. (UE) n° 1305/2013 par mesure	M04 / 2A: 3 820 000,00 M06 / 2A: 400 000,00 M08 / 2A: 500 000,00 Total: 4 720 000,00
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique	T03: 4 720 000,00 Total: 4 720 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR06RDRP072, 2014FR06RDRP074
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	11 sept. 2018
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	Alter'NA
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Région Nouvelle-Aquitaine 14 rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 BORDEAUX Cedex - France
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	Fonds Européen d'Investissement

l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37B, avenue JF Kennedy, L-2968 Luxembourg, LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 nov. 2018
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	M04: 4 493 150,00 M06: 400 000,00 M08: 500 000,00 Total: 5 393 150,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 3 820 000,00 M06: 400 000,00 M08: 500 000,00 Total: 4 720 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	M04: 3 820 000,00 M06: 400 000,00 M08: 500 000,00 Total: 4 720 000,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	M04: 4,493,150.00 M06: 400,000.00 M08: 500,000.00 Total: 5,393,150.00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 3,820,000.00 M06: 400,000.00 M08: 500,000.00 Total: 4,720,000.00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	

15.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 3 820 000,00 M06: 400 000,00 M08: 500 000,00 Total: 4 720 000,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	M04: 673,150.00 M06: 0.00 M08: 0.00 Other: 0.00 Total: 673,150.00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	M04: 673 150,00 Total: 673 150,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	M04: 121 858,46 Total: 121 858,46
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	M04: 93 389,06 Total: 93 389,06
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	M04: 28 469,39 Total: 28 469,39
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE)]</b>	

<b>n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	6 631,08
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	673 150,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	924 540,00

[uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	673 150,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	673 150,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00

1.1 Référence (numéro et intitulé) de chaque axe prioritaire ou mesure visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	M04 - Investissements physiques (article 17) M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19) M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)
3.01 Montant des fonds ESI engagés dans l'accord de financement dans le ou les domaines prioritaires visés à l'art. 5 du règ. (UE) n° 1305/2013 par mesure	
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique	
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	Alter'NA
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Région Nouvelle-Aquitaine 14 rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 BORDEAUX Cedex - France
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	Alter'NA
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	

10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37B, avenue JF Kennedy, L-2969 Luxembourg, LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 nov. 2018
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	M04: 4 493 150,00 M06: 400 000,00 M08: 500 000,00 Total: 5 393 150,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 3 820 000,00 M06: 400 000,00 M08: 500 000,00 Total: 4 720 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	M04: 3 820 000,00 M06: 400 000,00 M08: 500 000,00 Total: 4 720 000,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	M04: 4,493,150.00 M06: 400,000.00 M08: 500,000.00 Total: 5,393,150.00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 3,820,000.00 M06: 400,000.00 M08: 500,000.00 Total: 4,720,000.00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 3 820 000,00 M06: 400 000,00 M08: 500 000,00 Total: 4 720 000,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	M04: 673,150.00 M06: 0.00 M08: 0.00 Other: 0.00 Total: 673,150.00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	M04: 673 150,00 Total: 673 150,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	

versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	M04: 121 858,46 Total: 121 858,46
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	M04: 93 389,06 Total: 93 389,06
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	M04: 28 469,39 Total: 28 469,39
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Garanties des premières pertes d'un portefeuille
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	M04: 29 229 221,00 M08: 353 200,00 Total: 29 582 421,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 4 118 919,00 M08: 53 190,00 Total: 4 172 109,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou,	M04: 3 773 770,00 M08: 53 190,00 Total: 3 826 960,00

dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 3,154,524.00 M06: 0.00 M08: 53,190.00 Other: 0.00 Total: 3,207,714.00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 3 154 524,00 M08: 53 190,00 Total: 3 207 714,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	M04: 619 246,00 Total: 619 246,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	27 100 630,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	M04: 193,00 M08: 2,00 Total: 195
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	M04: 193,00 M08: 2,00 Total: 195
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	M04: 148.00 M06: 0.00 M08: 2.00 Total: 150
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	M04: 148,00 M08: 2,00 Total: 150
29.2.1. dont micro-entreprises	M04: 148,00 M08: 2,00

	Total: 150
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les garanties, en référence à l'accord de financement	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les garanties	8,07
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les garanties (facultatif)	61 723 730,00
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	6 631,08
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00

37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	673 150,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	924 540,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	673 150,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	673 150,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2022			0,13	26,15	0,50
		2014-2021			0,08	16,09	
		2014-2020			0,09	18,10	
		2014-2019			0,08	16,09	
		2014-2018			0,06	12,07	
		2014-2017			0,01	2,01	
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2022					4,00
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2022					0,00
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2022	6,74	102,10	6,92	104,83	6,60
		2014-2021	5,72	86,65	5,72	86,65	
		2014-2020	4,70	71,20	4,70	71,20	
		2014-2019	3,75	56,81	3,89	58,93	
		2014-2018	2,90	43,93	3,04	46,05	
		2014-2017	3,47	52,57	2,09	31,66	
		2014-2016	0,49	7,42	0,49	7,42	
		2014-2015	1,98	29,99	0,31	4,70	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	70 101 956,58	67,59	51 622 880,32	49,77	103 713 544,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	2 116 859,23	59,01	1 152 958,44	32,14	3 587 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	67 585 097,35	68,11	49 569 921,88	49,96	99 226 044,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			259 424 098,74	82,46	314 606 885,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			45 076 771,88	45,97	98 061 660,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			1 716,00	102,14	1 680,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	400 000,00	100,00	400 000,00	100,00	400 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			0,00	0,00	1 000 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	0,00	0,00	500 000,00	100,00	500 000,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			0,00	0,00	500 000,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2022	5,32	90,26	5,32	90,26	5,89
		2014-2021	4,61	78,22	4,61	78,22	
		2014-2020	3,94	66,85	3,94	66,85	
		2014-2019	3,34	56,67	3,34	56,67	
		2014-2018	2,62	44,45	2,62	44,45	
		2014-2017	4,99	84,66	1,94	32,92	
		2014-2016	1,09	18,49	1,09	18,49	
		2014-2015	1,34	22,74	0,66	11,20	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	31 746 581,25	94,94	25 325 626,40	75,74	33 437 500,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	31 746 581,25	94,94	25 325 626,40	75,74	33 437 500,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			90 212 443,00	269,79	33 437 500,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			25 325 626,40	75,74	33 437 500,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			1 353,00	90,20	1 500,00

**Domaine prioritaire 3A**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2022	0,24	135,73	0,17	96,14	0,18
		2014-2021	0,22	124,42	0,17	96,14	
		2014-2020	0,21	118,77	0,17	96,14	
		2014-2019	0,19	107,46	0,17	96,14	
		2014-2018	0,16	90,49	0,10	56,56	
		2014-2017	0,19	107,46	0,01	5,66	
		2014-2016	0,04	22,62	0,11	62,21	
		2014-2015	0,06	33,93	0,03	16,97	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 461 776,04	68,24	2 250 734,47	44,37	5 073 182,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 166 265,66	46,80	740 788,93	29,73	2 492 063,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			0,00	0,00	45,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 588 195,98	99,10	1 509 945,54	94,22	1 602 634,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			5 695 684,68	106,62	5 342 112,00
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			100,00	100,00	100,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	707 314,40	72,29	0,00	0,00	978 485,00

**Priorité P4**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022					0,02	
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018			0,01	44,70		
		2014-2017			0,01	44,70		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2022						0,02
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015			0,01	44,70		
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022				8,91	3 816,97	0,23
		2014-2021				7,49	3 208,66	
		2014-2020				5,67	2 428,98	
		2014-2019				10,38	4 446,71	
		2014-2018				7,39	3 165,82	
		2014-2017				0,45	192,78	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2022				9,64	108,18	8,91
		2014-2021				8,13	91,24	
		2014-2020				6,24	70,03	
		2014-2019				11,41	128,05	
		2014-2018				7,97	89,44	
		2014-2017				3,17	35,57	
		2014-2016				0,13	1,46	
		2014-2015				0,13	1,46	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la	2014-2022				19,92	227,07	8,77	
	2014-2021				17,15	195,50		
	2014-2020				15,22	173,50		
	2014-2019				29,82	339,92		

	préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2018			24,40	278,14	
		2014-2017			9,58	109,20	
		2014-2016			3,00	34,20	
		2014-2015			3,00	34,20	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	555 314 921,01	94,12	486 901 603,60	82,52	590 010 879,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	19 355 362,06	76,50	15 419 544,96	60,95	25 299 569,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			52 512 768,62	83,14	63 164 268,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			8,00	80,00	10,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	11 436 699,56	71,75	7 067 642,33	44,34	15 938 889,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			0,00	0,00	15,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	307 063,33	63,65	51 224,09	10,62	482 460,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			11 885,98	204,93	5 800,00
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			0,00	0,00	18,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			39 338,11	8,25	476 660,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			3,00	30,00	10,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			0,00	0,00	100,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	202 495 926,25	86,01	172 223 378,69	73,15	235 430 248,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			156 664,86	69,63	225 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	127 242 004,12	110,52	97 661 947,84	84,83	115 126 602,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			46 112,00	45,53	101 275,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			42 184,06	80,97	52 100,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	194 477 865,69	98,35	194 477 865,69	98,35	197 733 111,00

M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			101 431,07	43,09	235 402,22
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			53 822,43	60,65	88 749,51

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2022					2,70
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	17 451 001,28	80,84	1 515 024,44	7,02	21 587 302,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	17 451 001,28	80,84	1 515 024,44	7,02	21 587 302,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			3 932 840,73	7,29	53 968 254,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			0,00	0,00	4 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			12,00	120,00	10,00

**Domaine prioritaire 5C**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2022	1 460 739,43	46,01	1 460 739,43	46,01	3 174 603,00
		2014-2021	1 042 058,10	32,82	1 042 058,10	32,82	
		2014-2020	788 621,75	24,84	788 621,75	24,84	
		2014-2019	698 208,00	21,99	698 208,00	21,99	
		2014-2018	564 748,60	17,79	564 748,60	17,79	
		2014-2017	581 372,37	18,31	218 714,06	6,89	
		2014-2016	198 944,06	6,27	198 944,06	6,27	
		2014-2015	270 467,66	8,52			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 068 717,56	72,65	768 448,69	52,24	1 471 100,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 068 717,56	72,65	768 448,69	52,24	1 471 100,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			1 460 739,43	39,72	3 677 750,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			28,00	46,67	60,00

**Domaine prioritaire 5E**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2022			0,02	5,24	0,38
		2014-2021			0,02	5,24	
		2014-2020			0,02	5,24	
		2014-2019			0,02	5,24	
		2014-2018			0,01	2,62	
		2014-2017			0,01	2,62	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 188 572,05	72,83	644 285,19	39,48	1 631 897,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 188 572,05	72,83	644 285,19	39,48	1 631 897,00
M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			0,00	0,00	533 333,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			0,00	0,00	5 559,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			632 399,21	38,75	1 631 897,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2022			200,00	148,15	135,00
		2014-2021			127,00	94,07	
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	19 831 194,47	89,57	10 653 228,80	48,12	22 140 879,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	17 737 049,96	89,90	8 931 156,23	45,27	19 728 943,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			43 875 065,53	44,48	98 644 713,00
M04	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022					45,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	800 611,71	100,34	785 357,57	98,43	797 888,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			2 793 406,18	137,15	2 036 759,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			34,00	97,14	35,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 293 532,80	80,14	936 715,00	58,04	1 614 048,00
M08	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022					30,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			936 715,00	58,04	1 614 048,00
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2022			6 085 530,70	150,81	4 035 119,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2022			113,00	113,00	100,00	
		2014-2021			113,00	113,00		
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2022				157,65	3 508,46	4,49
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2022				64,29	190,77	33,70
		2014-2021				64,29	190,77	
		2014-2020				64,29	190,77	
		2014-2019				64,29	190,77	
		2014-2018				64,29	190,77	
		2014-2017				64,29	190,77	
		2014-2016				64,29	190,77	
		2014-2015						
	FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	121 684 433,93	99,34	75 966 522,80	62,02	122 486 896,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	69 917 220,75	114,02	44 248 787,32	72,16	61 322 755,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2022			2 806 774,00	2 806,77	100 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opératio	2014-2022			90,00	45,00	200,00	

	ns soutenues						
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			14,00	70,00	20,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			6,00	20,00	30,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	51 767 213,18	84,64	31 717 735,48	51,86	61 164 141,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2022			1 144 631,00	190,77	600 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2022			19,00	100,00	19,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			90 889,90	17,62	515 890,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			25 715 986,71	50,56	50 864 840,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			105 153,30	7,11	1 477 918,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			5 805 705,57	69,90	8 305 493,00

## Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyen RAMO 2022	Résumé à l'intention des citoyens	07-06-2023		Ares(2023)4486623	3544387800	Résumé citoyen 2022	28-06-2023	nblabene
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP054	Annexe financière (systèmes)	02-05-2023		Ares(2023)4486623	2636183529	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP054_fr.pdf	28-06-2023	nblabene

